

# REPUBLIQUE DU NIGER MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

# INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

Etablissement public à caractère administratif

Analyse des données de l'Enquête Nationale Budget/Consommation (ENBC\_2007/2008)

Genre et Pauvreté

MODIELI AMADOU Djibrilla

# Avril 2010

# **SOMMAIRE**

LICTE DEC TADI EALIV	_
LISTE DES CRAPHIOLES	
LISTE DES GRAPHQUES	
LISTE DES ANNEXES	
INTRODUCTION	
CHAPITRE 1 : CONTEXTE GENERAL DE L'ETUDE	
1.1 Situation géographique	
1.2 Situation démographique	
1.3 Situation économique	
1.4 Analyse du profil genre au Niger	
CHAPITRE 2 : METHODOLOGIE DE L'ETUDE	
2.1 Objectif de l'étude	
2.2 Définition des concepts	
2.2.1 Concept de genre	
2.2.2 Concepts de pauvreté	
2.2.3 Concept de genre et pauvreté	
2.2.4 Analyse selon le genre	
2.3 Source de données et méthode d'analyse	
2.3.1 Source de données.	
2.3.2 Méthode d'analyse	
2.3.4 Limites des données	
CHAPITRE3: DISPARITE DANS LES RAPPORTS SOCIAUX DE GENRE	
3.1 Education, genre et pauvreté	
3.1.1 Fréquentation scolaire au Primaire	
3.1.2 Fréquentation scolaire au Secondaire	
3.2 Alphabétisation, genre et pauvreté	
3.2.1 Alphabétisation des adultes	
3.2.2 Alphabétisation des jeunes (15-24 ans)	
3.3 Déficit d'éducation des jeunes et Genre	
3.3.1 Déficit parmi les enfants en âge d'aller à l'école primaire :	
3.3.2 Déficit parmi les enfants en âge d'aller au secondaire :	43
3.4 Genre, Santé et Pauvreté	48
3.4.1 Morbidité	
3.4.2 Recours aux soins en cas de maladie ou de blessure	52
3.4.3 Soins prénatals	57
3.5 Genre, emploi et pauvreté	59
3.5.1 Population active	59
3.5.2 Population active occupée	
3.5.3 Secteur d'activité de l'employeur principal	62
3.5.4 Statut dans l'emploi principal	
CHAPITRE 4: FACTEURS EXPLICATIFS DE LA PAUVRETE SELON LE GENRE	67
4.1 Facteurs liés aux normes sociales et à la culture	67
4.2 Facteurs liés au faible niveau d'instruction de la femme	69
4.2.1 Genre, soins prénatals et niveau d'instruction	69
4.2.2 Genre, taux d'activité et niveau d'instruction	
CONCLUSION	
ANNEXES	72
BIBLIOGRAPHIE	74

## SIGLES ET ABREVIATIONS

**CM** : Chef de Ménage

**CUN:** Communauté Urbaine de Niamey

EDSN: Enquête Démographique de Santé Niger

**ENBC**: Enquête Nationale Budget Consommation

ICP: Indice Composite de la Pauvreté

**IDH**: Indicateur de Développement Humain

**IDSH**: Indicateur Sexospécifique de Développement Humain

INS: Institut National de la Statistique

**IPCV**: Indice Pauvreté de Condition de Vie

IPH: Indice de Pauvreté Humaine

ISF: Indice Synthétique de Fécondité

MEF: Ministère de l'Économie et des Finances

**MICS**: Multiple Indicator Cluser Survey

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

**PCV**: Pauvreté de Condition de Vie

PIB: Produit Intérieur Brut

PM: Pauvreté Monétaire

**PNG**: Politique Nationale de Genre

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

**PPTE:** Pays Pauvres Très Endettés

**QUIBB** : Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du Bien-être

**SDRP**: Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté

TNSP: Taux Net de Scolarisation au Primaire

TNSS: Taux Net de Scolarisation dans le Secondaire

# LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Taux Net de Scolarisation au Primaire (TNSP) selon le sexe de l'enfant, le milieu
de résidence, la résidence principale et le statut de pauvreté du ménage29
Tableau 2 : Taux Net de Scolarisation au Secondaire (TNSS) selon le sexe de l'enfant, le
milieu de résidence, la résidence principale et le statut de pauvreté du ménage32
Tableau 3: Taux d'alphabétisation des adultes (15 ans et plus) selon le sexe, le milieu de
résidence, la résidence principale et le statut de pauvreté35
Tableau 4: Taux d'alphabétisation des jeunes (15-24 ans) selon le sexe, le milieu de
résidence, la résidence principale et le statut de pauvreté du ménage37
Tableau 5 : TNSP selon le niveau d'instruction du chef de ménage et le Sexe de l'enfant39
Tableau 6: TNSP selon le niveau d'instruction du chef de ménage et le sexe du chef de ménage
Tableau 7 : TNSP selon le niveau d'instruction du chef de ménage et le statut de auvreté du
national de la constant de la consta
ménage
Tableau 8: TNSP selon le niveau d'instruction du chef de ménage, le sexe de l'enfant et le
statut de pauvreté du ménage
Tableau 9 : TNSP selon le niveau d'instruction du chef de ménage, le sexe du chef de ménage
et le statut de pauvreté du ménage43
Tableau 10 : TNSS selon le niveau d'instruction du chef de ménage et le sexe de l'enfant45
Tableau 11 : TNSS selon le niveau d'instruction du chef de ménage et le sexe du chef de
ménage45
Tableau 12 : TNSS selon le niveau d'instruction du chef de ménage et le statut de pauvreté du
ménage
Tableau 13 : TNSS selon le niveau d'instruction du chef de ménage, le sexe du chef de ménage
et le statut de pauvreté du ménage47
Tableau 14 : TNSS selon le niveau d'instruction du chef de ménage, le sexe de l'enfant et le
Tableau 14 : TNSS selon le niveau d'instruction du chef de ménage, le sexe de l'enfant et le statut de pauvreté du ménage
Tableau 15 : Taux de morbidité selon le sexe du chef de ménage, le milieu de résidence et le
statut de pauvreté du ménage51
Tableau 16 : Taux de morbidité selon le sexe du membre de ménage, le milieu de résidence et
le statut de pauvreté du ménage52
Tableau 17 : Taux de recours aux soins selon le sexe chef de ménage, le milieu de résidence
et le statut de pauvreté du ménage55
Tableau 18 : Taux de recours aux soins selon le sexe du membre de ménage, le milieu de
résidence et le statut de pauvreté du ménage
Tableau 19: Taux de recours aux soins prénatals selon le milieu de résidence et le statut de
pauvreté du ménage
Tableau 20: Taux d'occupation de la population active selon le sexe, le milieu de résidence et
le statut de pauvreté des ménages61
Tableau 21: Activité principale de l'employeur selon le milieu de résidence et le statut de
pauvreté64
Tableau 22 : Statut dans l'emploi principal selon le milieu de résidence et le statut de
pauvreté66

# LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Taux Net de Scolarisation au Primaire (TNSP) selon le sexe de l'enfant et le
statut de pauvreté
statut de pauvreté
statut de pauvreté33
Graphique 3 : Taux d'alphabétisation des adultes (15 ans et plus) selon le sexe et le statut de
pauvreté35
pauvreté
Graphique 5 : Taux net de scolarisation au primaire selon le niveau d'instruction du chef de ménage
Graphique 6 : Taux net de scolarisation au secondaire selon le niveau d'instruction du chef de ménage
Graphique 7 : Taux de morbidité selon le sexe du chef de ménage et le milieu de résidence51
Graphique 8 : Taux de recours aux soins selon le sexe du chef de ménage et le milieu de résidence
Graphique 9 : Taux de recours aux soins selon le sexe du chef de ménage et le statut de pauvreté du ménage
Graphique 10 : Taux de recours aux soins selon le sexe du membre de ménage et le statut de pauvreté du ménage57
Graphique 11 : Taux de recours aux soins prénatals selon le milieu de résidence et le statut de pauvreté du ménage59
Graphique 12: Taux d'occupation de la population active selon le sexe et le milieu de résidence
Graphique 13 : Statut dans l'emploi principal selon le milieu de résidence et le statut de pauvreté
Graphique 14: Evolution du taux de recours aux soins prénatals selon le niveau d'instruction et le milieu de résidence
Graphique 15: Evolution du taux d'activité selon le niveau d'instruction et le milieu de résidence70

# LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Récapitulatif de la situation des principaux indicateurs des OMD au Niger	72
Annexe 2 : Axes stratégiques de la SDRP	73
Annexe 3: Axes stratégiques de la PNG	73

#### **INTRODUCTION**

Les études et rapports en matière de développement ont fait ressortir ces dernières années, la persistance des inégalités et inéquités dans la répartition, le contrôle et la gestion des ressources entre les hommes et les femmes au Niger. Ces mêmes rapports font état de disparités dans les traitements que notre société réserve aux filles et aux garçons, notamment dans l'accès aux services sociaux de base que sont l'éducation, la santé et l'emploi.

Les inégalités entre les hommes et les femmes constituent un frein à la promotion des droits humains, à la réduction de la pauvreté, à la croissance économique et au développement durable (Banque Mondiale, 1999, 2001; CEA, 2004). Le Niger s'est engagé depuis quelques années dans la lutte contre la pauvreté à travers la mise en œuvre de la Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP). La prise en compte du genre constitue l'axe stratégique 4 relatif à la réduction des inégalités et le renforcement de la protection sociale des groupes vulnérables. La réalisation des objectifs de développement durable exige la participation effective et égalitaire des hommes et des femmes et ce, à tous les niveaux du processus de création et de redistribution des richesses.

L'étude thématique « *Genre et Pauvreté* » à partir des données de l'ENBC 2007/2008, dont l'objectif est d'identifier les déséquilibres qui se rapportent à la différence de situation entre les hommes et les femmes selon le niveau de vie, s'inscrit dans cette optique. Une analyse similaire a été réalisée en 2005 sur les données de l'enquête QUIBB.

Le document est structuré en quatre chapitres qui analysent en détail les rapports sociaux de genre au Niger. Dans un premier temps, il est présenté le contexte socioéconomique et démographique du pays. Dans un second temps, il est présenté les aspects conceptuels liés à la problématique genre et pauvreté. Le chapitre trois est consacré à la mise en évidence des disparités liées au genre. Enfin, le chapitre quatre traite de l'éducation comme facteur explicatif des disparités liées à la participation des femmes au processus de développement économique et social.

#### **CHAPITRE 1 : CONTEXTE GENERAL DE L'ETUDE**

# 1.1 Situation géographique

Le Niger est l'un des pays enclavés de l'Afrique Occidentale, situé en zone sahélo-saharienne. Il a une superficie de 1.267.000 km² et est limité au nord par l'Algérie et la Libye, au sud par le Bénin et le Nigeria, à l'ouest par le Burkina Faso et le Mali et à l'est par le Tchad. Le Niger est organisé en 8 régions administratives, 36 départements, 265 communes dont 52 communes urbaines et 213 communes rurales.

Des franges soudano-sahéliennes au sud du territoire et le désert du Sahara au nord, la pluviométrie définit deux principales saisons : une très longue saison sèche qui va du mois d'octobre au mois de mai, et une courte saison des pluies qui s'étale du mois de juin au mois de septembre. Comme conséquence de cette situation géographique, le pays figure parmi les régions les plus chaudes de la terre avec des variations importantes de température. Les températures moyennes les plus élevées sont enregistrées entre mars et avril où elles dépassent les 40°C, tandis que les plus basses le sont de décembre à février où elles peuvent descendre en dessous de 10°C.

On distingue trois zones climatiques qui se caractérisent par une décroissance pluviométrique en passant du sud au nord :

- ✓ La zone soudanaise au sud qui est la partie la plus arrosée et qui se caractérise par des hauteurs de pluies moyennes allant de 300 à 650 millimètres par an; même en cas de très bonne saison, le cumul pluviométrique ne dépasse guère 1000 millimètres par an.
- ✓ La zone sahélienne au centre où les précipitations varient en moyenne entre 200 et 300 millimètres de pluies par an.
- ✓ Enfin la grande zone saharienne au nord qui couvre presque les trois quarts du pays et qui se caractérise par une population nomade; elle renferme également tous les principaux minéraux du pays, notamment les mines d'uranium.

Sur le plan hydrographique, le Niger est arrosé par le fleuve Niger, mais très menacé par l'ensablement, qui traverse le pays sur une longueur d'environ 550 km dans sa partie ouest, et par le lac Tchad situé sur une petite portion à l'Est du pays. De plus, il existe

plusieurs rivières semi permanentes dont les affluents de la rive droite du Niger à l'ouest du pays et la Komadougou Yobé au Sud-est. Toutefois, selon les estimations des spécialistes, dans sa partie saharienne peu habitée, le sous-sol est très riche en eau et le potentiel d'irrigation serait assez important car il est estimé à 270 000 hectares en termes d'eaux de surface et d'eaux souterraines

Par ailleurs, le pays a connu plusieurs années de sécheresse au cours des dernières décennies. La combinaison de la désertification, des sécheresses récurrentes et de la croissance rapide de la population se traduisent dans la baisse des rendements agricoles et des années successives de déficit alimentaire que le pays est contraint de résorber par des importations et l'aide alimentaire. Cette situation se reflète dans la relation étroite entre la pauvreté et l'insécurité alimentaire qui se manifeste sous diverses formes : des pénuries saisonnières pendant la période de soudure précédant la période des récoltes; et une insuffisance alimentaire chronique qui, en association avec l'exposition aux maladies et à la pauvreté, se traduit dans l'état nutritionnel parmi les populations. Cette dépendance par rapport aux aléas climatiques fragilise ainsi toutes les politiques jusque là utilisées par les autorités pour atteindre l'autosuffisance alimentaire.

Les éléments ci-dessus évoqués sont caractéristiques d'un environnement hostile dans lequel vit la population nigérienne. Cette situation de précarité devient plus préoccupante lorsque l'on tient compte de la composante démographique.

### 1.2 Situation démographique

La dynamique de la population nigérienne est caractérisée par un taux annuel de croissance démographique parmi les plus élevés au monde, 3,3%. En vingt ans (entre 1988 et 2008) sa population a presque doublé, passant de 7,2 millions d'habitants en 1988 à 14,2 millions<sup>1</sup> d'habitants en 2008. La répartition selon le sexe fait ressortir une légère prédominance des femmes (50,1%) par rapport aux hommes. Cette population se caractérise aussi par sa forte jeunesse et sa forte concentration en milieu rural. En effet, la population âgée de moins de 25 ans représente 67% de la population et 49% de la population est âgée de moins de 15 ans. Ce qui fait du Niger, le pays où la proportion des jeunes est la plus élevée au

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> INS, projections démographiques 2005-2050

monde. Par rapport au milieu de résidence, quatre nigériens sur cinq (80,2%) résident en milieu rural.

La forte croissance de la population est maintenue par des régimes démographiques marqués par la précocité des mariages et une forte fécondité. Les femmes nigériennes se marient tôt et par conséquent commencent très tôt leur vie féconde: presque la majorité des femmes se marient avant l'âge de 15 ans et ont leur première naissance avant l'âge de 18 ans (EDS-MICS-III). Une femme nigérienne a en moyenne sept (7) enfants. Cette précocité de la nuptialité et de la fécondité a très peu évolué durant ces dernières décennies. Etant donné que la mortalité est toujours élevée, les tendances de la fécondité et la jeunesse de la population pourraient maintenir une croissance démographique élevée au cours de la prochaine décennie.

L'extrême jeunesse de la population entraîne l'augmentation de la demande des services de base, notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation. La ruralité de la population est à mettre en rapport avec la situation économique du pays, car elle influence fortement la structure du PIB à travers notamment la prédominance du secteur primaire (agriculture, élevage, etc.).

### 1.3 Situation économique

L'économie nigérienne repose essentiellement sur une agriculture de subsistance et un élevage extensif, deux branches d'activités fortement influencées par les conditions climatiques et qui sont les premières sources d'emploi et de revenus de la majorité des ménages nigériens. Seulement 12% de la superficie du pays sont favorables à cette agriculture de subsistance qui occupe 80% de la population et les trois quarts de cette population vivent dans la frange sud plus propice à l'agriculture. Le revenu national brut par habitant est évalué à 210\$ US<sup>2</sup>. La pauvreté, plus accentuée dans les zones rurales, touche plus les femmes que les hommes. Les causes de cette pauvreté sont la forte croissance démographique, les sécheresses successives ayant entraîné de mauvaises récoltes, la dégradation du potentiel productif, l'exode rural. La période de la saison sèche allant d'octobre à juin est une période

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Source: FAOSTAT, Banque Mondiale, 2006

propice à une migration interne des jeunes des zones rurales vers les zones urbaines et minières et externe vers les pays de la sous-région.

Par ailleurs, le secteur non agricole est dominé par l'exploitation de l'uranium qui fournit une part importante des recettes d'exportation. Ainsi, les combinaisons des conditions climatiques et des cours mondiaux de l'uranium ont déterminé les performances de l'économie du pays et les capacités internes de réponse des ménages et de l'Etat aux problèmes de santé au cours des dernières décennies. Avant le milieu des années 1970, le secteur rural occupait plus de 80% de la population active et contribuait à hauteur de 60% au produit intérieur brut (PIB). A cause de la dépendance de l'économie aux aléas climatiques, les années de sécheresse se traduisent par une réduction drastique de la base de ressources de la majorité des ménages ruraux. Tel a été le cas au cours de l'année 1982, qui a été caractérisée par une sécheresse ayant entraîné la perte de la majeure partie du cheptel nigérien.

Depuis 1982, l'économie du pays est sous ajustement. Suite à la chute du cours de l'uranium, le Niger est confronté à des difficultés socio-économiques qui se sont caractérisées par une nette dégradation des finances publiques et un déséquilibre profond de la balance de paiement ; tout ceci conduisant à une dégradation des conditions de vie des ménages.

La mise en oeuvre des Programmes d'Ajustement Structurel au cours de la période 1980-2000 a entraîné des réformes structurelles et institutionnelles qui ont permis une amélioration du cadre macroéconomique sans améliorer les conditions de vie des populations. L'encours de la dette du pays en 2000 a été jugé insoutenable, ce qui lui permit (eu égard à la mauvaise performance de son économie) d'être éligible à l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) en 2000. La question de la dette et les plans d'ajustement structurels imposé au Niger ont aussi pesé lourd dans l'aggravation de sa situation à travers des restrictions des dépenses publiques de santé, d'éducation et de protection sociale. L'impact de ces politiques a particulièrement touché les femmes : lorsque l'éducation est devenue payante, on a observé un recul de la scolarisation des petites filles qui est considérée comme moins importante que celle des garçons. Etant en charge des soins aux enfants, elles sont au premier plan concernées par la dégradation des politiques de santé.

Au cours de ces dernières années, la structure du PIB est dominée par le secteur tertiaire. Ce dernier a fourni environ 45% du PIB annuel au cours de la période 1990-2000. Malgré les conditions climatiques sévères et la dégradation de l'environnement physique, la part du secteur primaire dans le PIB n'est pas négligeable. Il contribue au PIB à hauteur de 40% au cours de la même période, avec une prépondérance de l'agriculture et de l'élevage.

En 2005, l'activité économique, mesurée par le PIB réel, a enregistré un taux de croissance de 7 % après une baisse de 1 % en 2004 et une hausse de 5,3 % en 2003. La bonne tenue de l'activité en 2005 est en rapport avec la bonne campagne agricole 2005-2006. Sur la période allant de 1990 à 2005, l'activité économique a connu une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 3 %. Sur la période 2007-2008, la reprise des investissements, notamment dans le secteur minier et la poursuite de la mise en œuvre du programme économique et financier soutenu par les Institutions Financières Internationales ont permis au Niger d'avoir une croissance économique très appréciable. Le taux de croissance très appréciable (9,5%) de 2008 est l'effet d'une campagne agricole exceptionnelle.

La période 2001-2008 est caractérisée par une amélioration des recettes fiscales passant de 132,8 milliards de F CFA en 2001 à 189 milliards en 2005 et 434,7 milliards en 2008. Cette performance s'explique par l'enregistrement des recettes exceptionnelles provenant de transactions conclues dans le domaine minier et concrétisées avec le Canada, Areva France, la Chine (recettes obtenues suite aux permis miniers et au bonus de signature sur cession de permis pétrolier et aux dividendes exceptionnels des sociétés provenant de ces pays), et France Télécom (pour la vente d'une licence globale de télécommunication).

Quant aux dépenses totales, elles se sont élevées à 561,8 milliards de FCFA en 2008 contre 359,6 milliards de FCFA en 2006 et 245,6 milliards en 2001.

Ces résultats enregistrés sur le plan macroéconomique au cours des dernières années n'ont pas été suffisants pour créer les conditions d'un développement durable soutenu. En effet, les indicateurs d'incidence de pauvreté calculés à partir des données de l'Enquête Nationale sur le Budget et la Consommation de 1989-1990 en milieu urbain et 1992-1993 en

milieu rural, l'Enquête QUIBB de 2005 et l'ENBC en 2008 sont restés pratiquement identiques (63,7% en 1992, 62,1% en 2005 et 59,5% en 2008).

### 1.4 Analyse du profil genre au Niger

Au Niger, malgré une parité relative du poids démographique entre les femmes (50,1%) et les hommes (49,9%), l'analyse des rapports sociaux de genre a permis d'établir une situation de déséquilibre général en faveur des hommes. En effet, les différents constats établis placent la femme dans une position de subordonnée et même d'exclue de l'ensemble du processus du développement socio-économique du pays. On assiste ainsi à une féminisation persistante de la pauvreté au Niger, fondées sur des constructions sociales souvent discriminatoires à l'égard des femmes. Pourtant, la conférence de Pékin a averti que « l'erreur que l'Afrique a commise (...) a toujours été d'oublier le rôle central des femmes pour le développement socio-économique des pays ». Au Niger, cette situation est sans conteste l'une des causes déterminante du faible niveau de développement humain. L'écart constaté depuis quelques années entre l'Indice de Développement Humain (IDH) et l'Indice sexospécifique du Développement Humain (ISDH) relève une forte marginalisation dont sont victimes les femmes au sein de la sphère socio-économique. Cependant, il émerge de plus en plus une volonté manifeste de placer la femme dans son rôle de partenaire, d'acteur et de bénéficiaire des actions de développement. Dans cette perspective, il convient de faire un diagnostic aussi précis que possible, associé à des indicateurs pertinents pour un suivi et une évaluation aisés et appropriés de l'évolution de la situation.

Il est maintenant reconnu que la différence de statut entre les hommes et les femmes dans une société a un impact réel sur l'évolution de la situation socio-économique et le potentiel de développement du pays. Si les femmes représentent globalement plus de 50% de la population, cette proportion est plus élevée en milieu rural à cause de la mortalité plus élevée des hommes d'âge avancé, mais surtout de l'émigration des jeunes vers les centres urbains et à l'étranger. Ces faits transforment les femmes en chefs de ménages et accroissent leurs charges familiales alors que leur statut ou leur condition actuelle ne leur permet pas d'assumer pleinement ce rôle. Plus grave, cet élargissement du rôle se répercute sur leur santé car dès leur plus jeune âge, les filles se retrouvent avec une charge élevée de travail.

De même, le contexte culturel et socio-économique actuel limite l'accès des femmes à l'éducation et à l'alphabétisation. Au niveau sanitaire, les femmes font encore face à plusieurs risques, liés au manque de suivi prénatal, à la malnutrition, aux pratiques traditionnelles comme l'excision, les mariages et grossesses précoces et aux nombreuses formes de violation de leurs droits humains. Certes, plusieurs dispositifs ont été mis en place pour créer un environnement propice au dynamisme des femmes, mais force est de constater que la législation, le dispositif politique et les mécanismes économiques ont eu peu d'impact sur les femmes; ce qui fragilise d'autant leur pauvreté et leur indice de développement humain. L'inégalité des droits dans la pratique et la persistance des préjugés socioculturels à l'égard des femmes continuent à être une contrainte à la participation des femmes au développement; cette inégalité se manifeste à tous les niveaux, notamment l'emploi, l'accès aux services de base, etc.

Il apparaît que la modification du statut de la femme est un élément clé de toute stratégie de développement social notamment dans la lutte contre la pauvreté.

### Genre, éducation et alphabétisation

L'éducation et l'alphabétisation sont au nombre des facteurs importants qui expliquent le niveau très faible de l'Indice de Développement Humain (IDH) au Niger. Dans le domaine de la scolarisation, le Niger est caractérisé par des indicateurs parmi les plus bas au monde. A titre d'illustration, le taux net de scolarisation primaire est estimé à 30% en 2000 (MICS 2000), et à 41% en 2005 (QUIBB 2005), avec une grande disparité entre les garçons et les filles. En effet, au Niger, la scolarisation de la jeune fille a toujours été à un niveau inférieur à celui des garçons. En 2000, le TNSP pour les garçons était estimé à 35% contre 25% pour les filles. En 2005, ce taux était de 46,1% pour les garçons contre 35,6% pour les filles. Pendant une décennie, l'écart en termes de scolarisation entre les filles et les garçons est resté pratiquement constant et toujours en faveur des garçons.

Dans le domaine de l'alphabétisation, la disparité entre hommes et femmes est également très importante. En effet, en 2000 le taux d'alphabétisation des adultes (15 ans et plus) était estimé à 10,6% pour les femmes contre 30,4% pour les hommes (MICS 2000.) En 2005, il était de 15,1% pour les femmes contre 42,9% pour les hommes (QUIBB 2005). Cette situation est accentuée pour les femmes vivant en milieu rural où on dénombre en 2000 moins

d'une femme sur vingt qui est alphabétisée (MICS 2000) et en 2005 moins d'une femme sur dix (QUIBB 2005).

Cette situation dans les domaines de l'éducation et de l'alphabétisation limite sérieusement la participation de la femme au processus de développement socioéconomique. Elle est la résultante de plusieurs causes relativement complexes au titre desquelles, il faut souligner les aspects suivants : au niveau socioculturel et religieux, l'école est perçue comme un facteur acculturant, surtout en milieu rural. Les valeurs transmises sont, au mieux, considérées comme différentes et au pire comme contraires aux valeurs traditionnellement acceptées dans l'éducation de la jeune fille. Par ailleurs, le code d'honneur fait de la virginité féminine un élément fondamental au moment du mariage, aussi pour limiter les risques, les familles marient leurs filles dès leur puberté (12–13 ans), perpétuant ainsi le phénomène du mariage précoce, du mariage forcé ou arrangé. Enfin, l'interprétation erronée et restrictive de certains préceptes de l'Islam amène les parents à refuser le plus souvent le caractère mixte de l'école.

## Genre et emploi

Dans les domaines de l'emploi, la législation nigérienne consacre l'égalité entre l'homme et la femme. Cependant, dans les faits la situation présente un déséquilibre énorme : les femmes constituent seulement 16% des agents rémunérés du secteur privé et 17% des agents du secteur public, dont plus de 74% de cette proportion ont un statut d'auxiliaire. Cette situation s'explique en amont par la faible proportion des femmes qui arrivent à franchir les multiples barrières socioculturelles pour accéder à la formation et au seuil de qualification professionnelle requis pour occuper un emploi rémunéré et en aval, par une certaine discrimination dans le recrutement et la nomination aux différents emplois.

La place de la femme dans la société est déterminée, entre autres, par sa participation aux activités économiques de la nation. Si l'on considère le revenu Parité du Pouvoir d'Achat (PPA) comme un indicateur du niveau de la participation aux activités économiques, on constate que le ratio de parité revenus féminins par rapport aux revenus masculins est resté quasiment constant pendant les trois dernières années. Il se situe autour de 0,80 indiquant ainsi une disparité de revenus entre les deux sexes. Cette disparité s'explique, en partie, par une plus faible participation de la femme aux circuits économiques du fait de son confinement

aux tâches domestiques. Mais, cette situation est loin de refléter la réalité. En effet, en raison de leur nature et de leur finalité (petits commerces, autoconsommation, etc.), les activités féminines ne sont pas valorisées en termes monétaires. Et, en conséquence, elles ne sont pas prises en compte par le système de comptabilité en vigueur. La valorisation de ces activités, sources de revenus souvent considérables, permettrait d'améliorer le ratio de parité et réduirait l'écart de revenus entre les hommes et les femmes.

Par ailleurs, d'autres types de contraintes hypothèquent largement la participation des femmes aux circuits économiques. Il s'agit notamment de :

- La difficulté d'accéder au crédit et à la propriété des facteurs de production, notamment le capital foncier dont l'accessibilité et le contrôle restent soumis à des règles qui ne leur sont guère favorables;
- L'analphabétisme et le manque de formation professionnelle ;
- La faible participation des femmes aux différents processus décisionnels.

Les résultats de l'enquête QUIBB de 2005 ont montré que les femmes participent très peu à l'activité économique. Moins de trois actifs occupés sur dix sont de sexe féminin alors que les femmes représentent 51,2% de la population totale en âge de travailler. L'analyse du chômage a montré que les femmes qui se présentent sur le marché du travail ont également beaucoup moins de chance de trouver un emploi. Le taux de chômage est plus de deux fois plus élevé parmi la population féminine (25,0%) que parmi la population masculine (11,8%) en âge d'activité.

#### Genre et santé

Au plan sanitaire, malgré les efforts déployés par les autorités nationales pour améliorer la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des services, la situation des femmes reste critique et inacceptable. Elle est caractérisée par des indicateurs très alarmants, mettant en évidence le mauvais état de santé de la femme en général et de la femme en âge de procréation en particulier. Cette situation entraîne une forte mortalité maternelle (648 femmes meurent pour 100.000 naissances vivantes au Niger –EDS-MICS-III 2006). Cette situation s'explique par :

➤ Un faible taux d'accès aux services de santé, incluant la santé de la reproduction ;

- ➤ Une faible couverture sanitaire en général et en soins obstétricaux en particulier
- ➤ Une faible couverture de la consultation prénatale (46% EDS-MICS-III 2006) ;
- ➤ Une faible utilisation des méthodes modernes de planification familiale (5% des femmes en union EDS-MICS-III 2006);
- ➤ Une précocité des premiers rapports sexuels (15,6 ans chez la fille et 23 ans chez les garçons EDS-MICS-III 2006);
- ➤ Une précocité de la première maternité (18,2 ans EDS-MICS-III 2006) ;
- > Des grossesses rapprochées;
- ➤ Un taux très faible d'accouchements assistés par un personnel qualifié (33% des accouchements EDS-MICS-III 2006);
- ➤ Une fécondité très intense de 7,1 enfants par femme (EDS-MICS-III 2006).

Cette situation est davantage aggravée en raison d'une malnutrition chronique, une Féminisation très accentuée de la pauvreté (2/3 des nigériens vivant en dessous de seuil de pauvreté sont constitués par des femmes).

## Genre et aspects juridiques

Le processus de la recherche de l'équité et de l'égalité entre genre trouve son ancrage dans les aspects juridiques. Au Niger, la loi fondamentale a constitutionnalisé le principe de l'égalité et de l'équité entre l'homme et la femme en droit. Cependant, les dispositifs juridiques en vigueur comportent encore des clauses discriminatoires à l'égard de la femme. Dans la pratique, la situation de la femme reste soumise aux effets conjugués de plusieurs facteurs défavorables dus à la cohabitation de trois sources de droit : coutumier, islamique et civil, entraînant une interprétation souvent erronée des dispositions contenues dans ces différentes sources définissant les droits de la femme.

Par ailleurs, pour disposer d'un cadre juridique approprié permettant la réduction des inégalités et iniquités entre genre et améliorer le statut de la femme, le Gouvernement a ratifié avec réserve en 1999 la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discriminations à l'égard des Femmes (CEDEF). Ces réserves limitent sérieusement sa portée et son impact sur les domaines où la femme subit justement les principales discriminations. Au titre de ces réserves, il convient de noter celles qui portent :

- ➤ Sur l'article 2 alinéa f et d de la CEDEF. Au titre de ces dispositions, les Etats devraient : « s'abstenir, d'une part, de tout acte ou pratique discriminatoire à l'égard des femmes et faire en sorte que les autorités publiques et les institutions se conforment à cette obligation » et, d'autre part, « prendre toutes les mesures appropriées, y compris les dispositions législatives, pour modifier ou abroger toute loi ou toute disposition réglementaire, coutume ou pratique qui constitue une discrimination à l'égard des femmes » ;
- ➤ Sur l'article 16, alinéa 1 : l'homme et la femme ont « les mêmes droits de décider librement et en toute connaissance de cause du nombre et de l'espacement des naissances et d'avoir accès aux informations, à l'éducation et aux moyens nécessaires pour leur permettre d'exercer ces droits ».

Par ailleurs, en souscrivant à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et aux autres conventions et chartes relatives aux droits humains, le Niger fait de la question de l'égalité entre les femmes et les hommes un de ses principes fondamentaux. Cet engagement a été réaffirmé dans la constitution du 9 août 1999, en son article 8 alinéa 2 : « la République du Niger est un Etat de droit. Elle assure à tous l'égalité devant la loi sans distinction de sexe, d'origine sociale, raciale, ethnique ou religieuse». En prenant part au Sommet du millénaire en 2000, le Niger s'était engagé par ailleurs à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), dont l'un porte sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (OMD 3).

Pour donner suite à cet OMD 3, la prise en compte du genre dans tous les documents de politiques, programmes devient alors un impératif. C'est ainsi que le document de Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) 2008- 2012 en a fait un de ses principes majeurs.

La formulation de la politique nationale de genre, qui rentre dans le cadre de la mise en œuvre du programme intérimaire du Gouvernement pour la période 2008-2009, vise à l'application du principe énoncé dans la SDRP. Pour le Gouvernement, le document de politique en matière de genre, élaboré dans une démarche participative, constitue un guide, en particulier pour les acteurs de développement que sont l'Administration de l'Etat et ses partenaires publics et privés, bi et multilatéraux.

La Politique Nationale de Genre ambitionne de servir de cadre fédérateur des interventions en matière de prise en compte de la dimension genre dans les politiques et programmes de développement au Niger. Cette politique se veut un cadre de concertation et de dialogue pour assurer un développement humain durable et équilibré.

Pour le suivi de la mise en œuvre effective de cette politique, un plan décennal 2009-2018 a été élaboré.

Aujourd'hui, les autorités politiques ont conscience que la femme devient de plus en plus un acteur incontournable dans la vie sociopolitique et économique. L'adoption de la politique nationale de la promotion de la femme en 1996, l'adhésion du Niger à la CEDEF en 1999, l'élaboration et l'adoption du DSRP en 2001, l'adoption de la loi n° 2000-008 instituant le système de quota, la mise en œuvre du projet initiative genre au Niger et l'adoption de la Politique Nationale Genre (PNG) en 2008, l'adoption et la mise en œuvre du projet renforcement de l'équité en genre et l'adoption en 2007 de la Déclaration du Gouvernement en matière de Politique de Population (DGPP) constituent entre autres les avancées enregistrées pour l'intégration effective de la femme dans le processus de développement. Ces progrès restent encore fragiles et les efforts doivent être consolidés et poursuivis afin de réduire le fossé existant entre la situation de la femme et celle de l'homme, créer un cadre démocratique où les droits de la femme seront respectés et ouvrir la voie pour un développement harmonieux à travers une lutte commune impliquant aussi toutes les organisations oeuvrant pour la promotion de la femme.

#### **CHAPITRE 2: METHODOLOGIE DE L'ETUDE**

# 2.1 Objectif de l'étude

L'objectif de cette étude est d'identifier et d'expliquer les déséquilibres qui se rapportent à la différence de situation entre les hommes et les femmes selon le niveau de vie.

# 2.2 Définition des concepts

# 2.2.1 Concept de genre

Le concept de genre se réfère aux rapports sociaux entre femmes et hommes, aux différences sociales entre les femmes et les hommes, qui sont acquises, qui sont susceptibles de changer avec le temps et qui sont variables tant d'un pays ou d'une région que parmi les différentes cultures à l'intérieur d'un pays ou d'une région. L'idée soutenue dans ce concept est très large et complexe. Mais on peut la résumer au fait de tenir compte du sexe dans les pratiques et principes visant au bien être humain.

Le concept de genre occupe une place de choix dans la Déclaration du Millénaire pour le Développement et les objectifs des OMD y afférents. La prise en compte du genre à toutes les études entreprises pour quelque catégorie sociale que ce soit, notamment les pauvres est apparue nécessaire pour aboutir à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques visant un développement harmonieux des différentes couches de la société.

### 2.2.2 Concepts de pauvreté

La pauvreté signifiait traditionnellement la "pauvreté de revenu et de consommation ", c'est à dire un " manque d'accès aux ressources, aux biens productifs et au revenu résultant d'un état de privation matérielle ". Mettant l'accent sur la privation de consommation, la pauvreté a été définie par un seuil minimal de consommation par personne. Cette approche privilégiait la pauvreté absolue plutôt que relative. Le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) a largement contribué au développement de la discussion sur le concept de la pauvreté, ses mesures et ses évaluations, et le concept a été élargi. L'approche définissant la pauvreté par le seul manque de revenu/consommation a été critiquée : de

nombreuses réflexions ont suggéré de prendre en compte les ressources collectives et la fourniture de services par l'Etat, et d'inclure dans la notion de pauvreté le manque de dignité et d'autonomie.

Dans cette nouvelle approche multidimensionnelle, la pauvreté est vue comme un processus et non plus comme un concept statique. De plus, cette approche plus qualitative que quantitative a également mis l'accent sur les critères de la pauvreté vue par les pauvres euxmêmes.

L'implication des personnes pauvres, la prise en compte de leurs propres solutions et surtout le renforcement de leur pouvoir d'action économique (empowerment) sont considérés comme essentiels pour le succès de l'élimination de la pauvreté.

En particulier l'approche développée par Amartya Sen [2] a amélioré la compréhension du phénomène de pauvreté et de celui de vulnérabilité. Selon cette approche, la pauvreté se caractérise par " l'absence des capacités fondamentales pour fonctionner ", pour "être et faire". Cette approche sur les " capacités " réconcilie les notions de pauvreté absolue et relative, puisque un manque relatif de revenus et de biens peut conduire à un manque absolu des capacités minimales. Le concept de " pauvreté humaine " qui a été introduit par le PNUD dans son Rapport sur le développement humain de 1997, ainsi que le concept de " développement humain soutenable ", sont basés sur cette approche des " capacités " d'Amartya Sen.

Distincte de la "pauvreté de revenu ", mais néanmoins liée, la "pauvreté humaine " fait référence à la dénégation des opportunités et des choix pour accéder à une vie tolérable. La pauvreté est vue comme multidimensionnelle. De plus, la pauvreté est un phénomène relatif : même dans un pays riche où la pauvreté monétaire est moins fréquente, la pauvreté monétaire "relative" peut engendrer une pauvreté "absolue" dans certaines dimensions du développement humain telles que l'estime de soi ou la capacité à trouver un emploi décent. Le concept de " pauvreté humaine " permet donc d'appréhender les causes de la pauvreté et pas simplement ses symptômes.

Un indice de pauvreté humaine (IPH) a été construit par le PNUD afin de mesurer la privation de " développement humain " élémentaire, à travers l'absence de capacités, comme le manque d'éducation de base, le manque d'accès aux ressources publiques et privées, le

manque d'accès à l'eau potable et aux soins de santé. Malgré les difficultés inhérentes à une telle mesure, le développement de ce nouvel indicateur sur la pauvreté est très utile pour évaluer la situation actuelle et son évolution ; il est regrettable que l'IPH ne soit pas sexué.

# 2.2.3 Concept de genre et pauvreté

Le concept de "pauvreté de revenu " ne permet pas d'approfondir la relation entre le genre et la pauvreté : les mesures quantitatives basées sur ce concept considèrent le ménage comme une unité homogène, et supposent une répartition équitable entre ses membres. Les promoteurs de la croissance pour lutter contre la pauvreté veulent faire croire que les bénéfices de la croissance se répandent automatiquement sur les ménages les plus pauvres, ce qui est largement démenti par les faits. De même, le concept de " pauvreté de revenu" laisse supposer que le bénéfice d'un revenu est réparti également entre les membres du ménage.

C'est ignorer les conflits, inégalités et relations de pouvoir bien réelles à l'intérieur des ménages. Partout la loi, la tradition ou la religion désigne l'homme comme le chef de famille et lui attribue le pouvoir de décision sur l'ensemble des biens et décisions concernant le ménage. Non seulement l'homme dispose le plus souvent de la décision sur l'utilisation des ressources, mais il ne les utilise pas de la même manière : des études ont mis en évidence les différences suivant que c'est l'homme ou la femme qui dispose des ressources : contrairement à l'homme, la femme consacre la plus grande part de ses ressources à la santé des enfants et à une meilleure nutrition (UNIFEM, rapport sur le progrès des femmes, 2000).

Le concept de "pauvreté de revenu " reproduit donc les carences des théories économiques classiques qui assimilent le ménage à une unité indivisible, avec une répartition égalitaire des ressources et des capacités, il est inapte à fournir une analyse et une mesure de la 'féminisation' de la pauvreté.

Le concept de " pauvreté humaine " permet d'éclairer la relation entre le genre et la pauvreté. Le ménage reste une unité très importante pour l'analyse de la pauvreté, mais il est décomposé pour permettre d'évaluer la pauvreté et le bien être relatif de chacun de ses membres. Cette approche met en évidence les inégalités entre les hommes et les femmes concernant la privation d'éducation de base, d'accès aux soins, ainsi que les contraintes sociales pesant sur les femmes, que ce soit dans le cadre, mais aussi hors du cadre du ménage etc...

#### 2.2.4 Analyse selon le genre

L'analyse selon le genre est un instrument à l'aide duquel il est possible de mieux comprendre les différences entre les deux sexes relatives aux conditions de vie, aux besoins, à la participation, à l'accès aux ressources et à leur possession, à l'accès et à la participation au développement ainsi qu'à la prise de décision et aux différents rôles attribués aux femmes et aux hommes.

# 2.3 Source de données et méthode d'analyse

#### 2.3.1 Source de données

Les données utilisées dans le cadre de cette étude proviennent essentiellement de l'ENBC-III 2007/2008. L'Enquête a été réalisée du 23 avril 2007 au 27 avril 2008 sur l'étendue du territoire et a porté sur 4050 ménages répartis entre les huit régions du pays.

L'objectif global de cette enquête est de fournir des données récentes et actualisées sur les conditions de vie de la population pour une mise en œuvre efficace des projets et programmes de développement mais aussi pour évaluer les progrès accomplis dans le cadre de la Stratégie de Développement Accéléré et de la Réduction de la pauvreté (SDRP).

Deux questionnaires dont un « questionnaire ménage » et un sur les « dépenses et acquisitions alimentaires » ont servi d'outils de collecte. Le questionnaire ménage a quatorze sections dont les caractéristiques sociodémographiques (section1), Education et accès aux TICs (section 2), Santé (section3) entre autres.

# 2.3.2 Méthode d'analyse

L'option méthodologique comprend une analyse descriptive qui fera ressortir les disparités dans les rapports sociaux de genre et une analyse explicative qui traite de l'éducation comme facteurs explicatifs des disparités liées à la participation des femmes au processus de développement économique et social.

### 2.3.4 Limites des données

Les données de l'ENBC contiennent des insuffisances par rapport au besoin de l'étude. Sur l'analyse de la qualité de l'éducation, cette enquête n'a pas pris en compte les abandons scolaires et la perception de l'école par les ménages. Dans le domaine de la santé, l'ENBC n'a pas saisi les données sur le type d'assistance reçu par les femmes quand elles recourent aux soins prénatals. Ces données nous auraient permis de savoir si l'éloignement des écoles ou le fait de s'insérer précocement dans le marché du travail est un motif d'abandon scolaire chez les enfants ; ou bien si les grossesses et les mariages précoces sont des motifs d'abandons surtout chez les filles ; ou si la pauvreté, du fait du faible pouvoir d'achat des parents, est aussi un motif d'abandon scolaire chez les enfants.

#### CHAPITRE3: DISPARITE DANS LES RAPPORTS SOCIAUX DE GENRE

# 3.1 Education, genre et pauvreté

Le concept d'éducation retenu ici est celui de l'éducation formelle<sup>3</sup>. L'éducation formelle est le système éducatif qui commence du cycle de base un (1) aux plus hautes spécialisations universitaires. Elle correspond à une scolarisation à plein temps et se prête à un financement, une gestion et une planification centralisée (Coombs, 1989).

L'analyse des variables d'éducation selon le niveau de pauvreté et le sexe des personnes permet de savoir si la pauvreté accentue un déséquilibre en matière d'éducation scolaire entre les sexes. Les femmes des ménages pauvres sont elles moins instruites que leurs sœurs des ménages non pauvres ? Ce qui traduirait une plus grande vulnérabilité des femmes et accentuera leur pauvreté. La littérature a montré que le niveau d'éducation a un impact non seulement sur le niveau du capital humain mais également sur les comportements en matière de santé des membres du ménage, de santé maternelle et des enfants notamment.

### 3.1.1 Fréquentation scolaire au Primaire

Le niveau de fréquentation scolaire au primaire est mesuré à partir du Taux Net de Scolarisation dans le Primaire (TNSP). Le TNSP est la proportion des enfants ayant l'âge officiel de 7-12 ans pour le cycle de base 1 inscrits au primaire parmi la population des 7-12 ans. Il indique ainsi le degré de précocité ou de retard des inscrits dans le cycle de base 1.

Le taux net de scolarisation au niveau primaire est de 44,4% pour l'ensemble du pays. Ce résultat est encore loin des objectifs des OMD qui visent à « donner, d'ici 2015, à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires ».

Les disparités sont très importantes selon le milieu de résidence et la résidence principale du ménage des enfants. Ainsi, le TNSP est de 72,5% dans les « Autres centres

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Elle se différencie de l'éducation informelle qui se rapporte à la formation sur le tas et aux externalités positives produites par les autres formes d'éducation. L'éducation informelle est volatile et se prête difficilement à une analyse statistique (Malam Maman, 2002)

urbains » contre 39,3% en milieu rural. Ce taux est deux fois plus élevé au niveau de la capitale Niamey (78,4%) qu'en milieu rural. Près de trois enfants sur quatre inscrits au primaire résident en milieu urbain. Ce qui confirme le biais urbain relativement à la scolarisation au primaire.

Pour l'ensemble du pays, les disparités sont également assez importantes selon le niveau de pauvreté. Le TNSP est en effet de 50,6% pour les enfants issus des ménages non pauvres contre 40,9% pour les enfants issus des ménages pauvres. Ainsi, il y a huit enfants issus des ménages pauvres pour dix enfants issus des ménages non pauvres inscrits au primaire.

Selon la résidence principale et le niveau de pauvreté du ménage, les disparités disparaissent en milieu rural tandis qu'elles s'accentuent en milieu urbain. En effet, le quotient entre les enfants issus des ménages pauvres et ceux issus des ménages non pauvres est de 92,5% en milieu rural, contre 81,7% à Niamey et dans les « Autres centres urbains ». Autrement dit, les enfants issus des ménages pauvres en milieu urbain ont un accès moindre par rapport aux enfants du même milieu issus des ménages non pauvres, relativement aux enfants des ménages pauvres en milieu rural par rapport aux enfants des ménages non pauvres du même milieu de résidence. Ainsi, le niveau de pauvreté n'est pas discriminatoire pour l'accès à l'enseignement primaire en milieu rural, tandis qu'il exclut relativement 18,3% des enfants des ménages pauvres par rapport aux enfants des ménages non pauvres en milieu urbain. En milieu urbain, il y a huit enfants issus des ménages pauvres inscrits au primaire pour dix enfants issus des ménages non pauvres.

Selon le sexe de l'enfant, il existe une très grande disparité en matière de scolarisation primaire. En effet, 50,6% des garçons âgés de 7 à 12 ans vont à l'école contre 37,7% pour les filles de la même tranche d'âges. Soit un rapport du nombre de filles par rapport au nombre de garçons inscrits au primaire de 75%. Ces résultats sont encore loin de l'objectif de la parité filles/garçons qui devrait être réalisée pour 2005 selon le troisième OMD, spécifique au genre, qui vise à « éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici 2005, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard».

Ce qui confirme l'hypothèse que la scolarisation de la jeune fille a toujours été à un niveau inférieur à celui des garçons. Le troisième OMD, spécifique au genre, qui vise à « éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici 2005, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard» semble difficile à atteindre.

Les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire frappent essentiellement les enfants résidant en milieu rural. En effet, le rapport du nombre de filles par rapport au nombre de garçons inscrits dans le primaire est de 96,9% dans la capitale Niamey et 96,3% dans « Autres centres urbains »; il est par contre de 68,9% en milieu rural. Autrement dit, en milieu rural, il y a seulement sept filles inscrites au primaire pour dix garçons.

Pour l'ensemble du pays, le niveau de pauvreté semble exaspérer les disparités de genre pour l'accès à l'enseignement primaire. En effet, le quotient du nombre de filles par rapport au nombre de garçons inscrits dans le primaire est de 83,9% pour les ménages non pauvres, contre 68,5% pour les ménages pauvres. Cependant, les disparités de genre pour l'accès à l'enseignement primaire, selon le niveau de pauvreté, disparaissent pratiquement en milieu urbain mais sont par contre plus importantes en milieu rural.

En effet, en milieu urbain l'écart entre le TBSP des filles issues des ménages pauvres et celui des garçons issus des mêmes ménages n'est pas significatif. En milieu rural par contre, les filles issues des ménages pauvres ont moins de chance par rapport aux garçons issus des mêmes ménages, relativement aux filles issues des ménages non pauvres par rapport aux garçons issus des mêmes ménages. En milieu rural en effet, le quotient du nombre de filles par rapport au nombre de garçons inscrits dans le primaire est 64,6% pour les ménages pauvres contre 77,9% pour les ménages non pauvres.

L'analyse du TNSP selon le sexe de l'enfant, le milieu de résidence et le niveau de pauvreté du ménage dont il est issu, permet de conclure que le niveau de pauvreté exaspère les inégalités genre pour l'accès à l'enseignement primaire au détriment des filles issues des ménages pauvres du milieu rural. Cette inégalité vient ainsi accentuer celle relative à l'accès à l'enseignement primaire au détriment des enfants résidents en milieu rural, tous sexes confondus. L'inégalité d'accès à l'enseignement primaire dont sont victimes les filles en milieu urbain serait plutôt d'ordre économique et frappent indifféremment les enfants issus

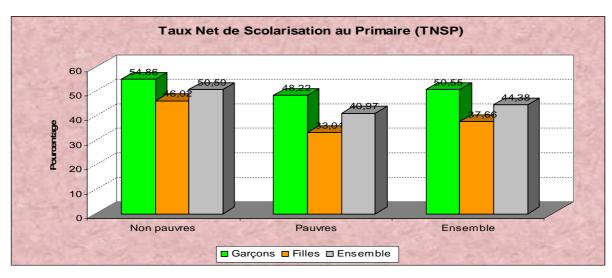
des ménages pauvres quelque soit leur sexe, tandis qu'elle semble avoir en plus une dimension *culturelle* en milieu rural où les ménages pauvres inscrivent plus souvent les garçons que les filles.

**Tableau 1:** Taux Net de Scolarisation au Primaire (TNSP) selon le sexe de l'enfant, le milieu de résidence, la résidence principale et le statut de pauvreté du ménage

Sexe de l'enfant	Taux Net de Scolarisation au Primaire (TNSP)				
	Non pauvres	Pauvres	Ensemble		
Ensemble					
Garçons	54,86	48,22	50,55		
Filles	46,02	33,01	37,66		
Ensemble	50,59	40,97	44,38		
Rapport OMD 3	83,89	68,46	74,5		
Autres centres urbains					
Garçons	82,21	66,73	73,11		
Filles	75,53	62,74	70,46		
Ensemble	79,36	64,87	72,50		
Rapport OMD 3	91,87	94,02	96,38		
	Milieu rural				
Garçons	46,36	46,09	46,18		
Filles	36,14	29,80	31,83		
Ensemble	41,45	38,36	39,34		
Rapport OMD 3	77,96	64,66	68,93		
Communauté urbaine de Niamey					
Garçons	89,00	73,67	79,94		
Filles	82,77	73,62	77,48		
Ensemble	84,49	69,06	78,40		
Rapport OMD 3	93,00	99,93	96,92		

Source : Traitement des données de l'ENBC III\_ 2007/2008

Graphique 1 : Taux Net de Scolarisation au Primaire (TNSP) selon le sexe de l'enfant et le statut de pauvreté



Source : Traitement des données de l'ENBC III\_2007/2008

#### 3.1.2 Fréquentation scolaire au Secondaire

Le niveau de fréquentation scolaire au secondaire est mesuré à partir du Taux Net de Scolarisation dans le Secondaire (TNSS). Le TNSS est la proportion des enfants ayant l'âge officiel de 13-19 ans pour le cycle secondaire inscrits au secondaire parmi la population des 13-19 ans. Il indique le degré de précocité ou de retard des inscrits dans le cycle secondaire. Ce taux est très faible au Niger : il est estimé à 20,2% au niveau national.

Comme pour le primaire, les disparités sont également très importantes selon le milieu de résidence et la résidence principale du ménage des enfants pour la fréquentation du secondaire. Ainsi, en milieu rural le taux net de scolarisation au secondaire n'est que de 11,0% alors qu'il atteint 36,6% dans les centres urbains. Selon la région de résidence principale, il est 3,7 plus élevé à Niamey (40,3%) qu'en milieu rural. Mais ce résultat n'est pas du tout surprenant quand on sait qu'au Niger la plupart des centres d'enseignement secondaires sont situés dans les centres urbains. En effet, en milieu rural, après leur admission au CFEPD, la plupart des enfants doivent quitter leurs parents en quête de famille d'accueil où ils pourront être confiés afin de pouvoir poursuivre leurs études secondaires. Il n'est donc pas surprend de voir qu'il y a très peu de jeunes inscrits au secondaire en milieu rural.

Pour l'ensemble du pays, les disparités sont également assez importantes selon le niveau de pauvreté. Ainsi, le TNSS est de 31,9% pour les enfants issus des ménages non pauvres contre 18,4% pour les enfants issus des ménages pauvres. Ainsi, il y a moins de six enfants issus des ménages pauvres pour dix enfants issus des ménages non pauvres inscrits au secondaire (quotient de 57,6%).

Selon la résidence principale et le niveau de pauvreté du ménage, les disparités se réduisent en milieu rural tandis qu'elles sont plus importantes en milieu urbain. En effet, le quotient entre les enfants issus des ménages pauvres et ceux issus des ménages non pauvres est de 70,7% en milieu rural (soit un TNSS de 13,2% pour les ménages non pauvres contre 9,3% pour les ménages pauvres), contre 48,2% à Niamey et 45,5% dans les autres centres urbains. Autrement dit, les enfants issus des ménages pauvres en milieu urbain ont un accès moindre par rapport aux enfants du même milieu issus des ménages non pauvres, comparativement aux enfants issus des ménages pauvres en milieu rural par rapport aux enfants issus des ménages pauvres en milieu rural par rapport aux enfants issus des ménages non pauvres du même milieu de résidence. Ainsi, le niveau de pauvreté est moins discriminatoire pour l'accès à l'enseignement secondaire en milieu rural

par rapport aux centres urbains. Le faible niveau de vie des ménages auxquels appartiennent les enfants exclut plus de la moitié de ces enfants par rapport aux enfants issus des ménages non pauvres (quotient de 45,5%). En milieu urbain, moins de la moitié des enfants issus des ménages pauvres sont inscrits au secondaire.

Relativement au troisième OMD, pour l'ensemble du Niger, le TNSS est de 25,2% pour les garçons contre 15,5% pour les jeunes filles, soit un « quotient du nombre de filles par rapport aux garçons inscrits dans le secondaire » de 60,1% contre une cible de 100% en 2005.

Les disparités entre les sexes dans l'enseignement secondaire sont beaucoup plus importantes en milieu rural. En effet, si le quotient du nombre de filles par rapport au nombre de garçons inscrits dans le secondaire est 71,2% à Niamey et de 70,5% dans les autres centres urbains du pays, il n'est que de 40,7% en milieu rural. Autrement dit, en milieu rural, il y a à peine deux filles inscrites au secondaire pour cinq garçons. Ainsi, il apparaît une disparité assez significative pour la fréquentation du secondaire au détriment des filles en milieu urbain. Et cette inégalité frappe encore plus les filles en milieu rural. Alors que cette disparité n'y est pas très importante pour l'enseignement primaire (quotient entre filles et garçons de 68,9% pour le primaire en milieu rural contre 40,7% pour le secondaire; soit un écart de près de 30 points).

Pour l'ensemble du pays, le niveau de pauvreté accentue l'inégalité d'accès à l'enseignement secondaire dont sont victimes les filles. En effet, le quotient du nombre de filles par rapport au nombre de garçons inscrits dans le secondaire est de 62,1% pour les ménages non pauvres, contre 53,7% pour les ménages pauvres.

Selon le milieu de résidence, cette tendance se confirme en milieu rural. Ainsi, le quotient du nombre de filles par rapport au nombre de garçons inscrits dans le secondaire est de 45,5% les ménages non pauvres, contre 34,2% pour les ménages pauvres. Par contre à Niamey et dans les autres centres urbains, le niveau de pauvreté ne semble avoir un impact significatif sur les disparités de genre pour l'accès à l'enseignement secondaire. En effet, le quotient du nombre de filles par rapport au nombre de garçons inscrits dans le secondaire est de 65,9% pour les ménages non pauvres, contre 75,2% pour les ménages pauvres dans la communauté urbaine de Niamey. Dans les autres centres urbains, le quotient du nombre de

filles par rapport au nombre de garçons inscrits dans le secondaire est de 67,1% pour les ménages non pauvres, contre 91,2% pour les ménages pauvres.

L'analyse du TNSS selon le sexe de l'enfant, le milieu de résidence et le niveau de pauvreté du ménage dont il est issu, permet de conclure que c'est essentiellement en milieu rural que le niveau de pauvreté exaspère les inégalités genre pour l'accès à l'enseignement secondaire au détriment des filles. Au niveau des autres villes du pays, les garçons issus des ménages pauvres ont autant de chance que les filles d'accéder à l'enseignement secondaire.

**Tableau 2 :** Taux Net de Scolarisation au Secondaire (TNSS) selon le sexe de l'enfant, le milieu de résidence, la résidence principale et le statut de pauvreté du ménage

Cours de Honfont	Taux Net de Scolarisation au Secondaire (TNSS)				
Sexe de l'enfant	Non pauvres	Pauvres	Ensemble		
Ensemble					
Garçons	32,73	19,98	25,23		
Filles	20,31	10,72	15,52		
Ensemble	31,90	18,39	20,21		
Rapport OMD 3	62,05	53,65	61,51		
	Autres centres urba	ins			
Garçons	50,05	19,93	38,91		
Filles	33,57	18,18	27,44		
Ensemble	41,77	19,00	36,63		
Rapport OMD 3	67,08	91,20	70,53		
	Milieu rural				
Garçons	18,95	13,65	15,44		
Filles	8,62	4,67	6,29		
Ensemble	13,15	9,30	10,74		
Rapport OMD 3	45,48	34,22	40,72		
Communauté urbaine de Niamey					
Garçons	56,56	26,38	44,58		
Filles	37,28	19,84	31,73		
Ensemble	46,13	22,21	40,28		
Rapport OMD 3	65,90	75,21	71,18		

Source : Traitement des données de l'ENBC III 2007/2008

Taux Net de Scolarisation au Secondaire (TNSS)

35
30
25
30
15
10
Non pauvres
Pauvres
Ensemble

Graphique 2 : Taux Net de Scolarisation au Secondaire (TNSS) selon le sexe de l'enfant et le statut de pauvreté

Source: Traitement des données de l'ENBC III\_2007/2008

# 3.2 Alphabétisation, genre et pauvreté

# 3.2.1 Alphabétisation des adultes

En dépit des efforts consentis dans le domaine de l'éducation et de l'alphabétisation<sup>4</sup>, le taux d'alphabétisation au Niger demeure encore très faible. Il est estimé à 29% pour l'ensemble de la population.

A l'instar des deux premières variables d'éducation que nous avons étudiées plus haut, à savoir le TNSP et le TNSS, les disparités sont liées au milieu de résidence. Ainsi, la proportion de personnes sachant lire et écrire est plus de trois fois plus importante à Niamey (71,3%) et plus de deux fois plus importante dans les autres centres urbains (49,7%) qu'en milieu rural (22,3%).

Les disparités en matière d'alphabétisation sont également au niveau de l'ensemble de la population en fonction du niveau de pauvreté. Ainsi le quotient du nombre de pauvres par rapport aux non pauvres est 59%. Autrement dit, il y a moins de six pauvres pour dix personnes non pauvres alphabétisées. Cette disparité est encore plus importante en milieu urbain (quotient de 57,5%) qu'en milieu rural (quotient de 73,9%).

\_

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Le taux d'alphabétisation est calculé pour les personnes âgées de 15 ans et plus, sachant lire et écrire dans une langue quelconque du pays.

L'indicateur retenu par les OMD pour décrire les disparités genre est le rapport entre les populations féminine et masculine sachant lire et écrire. Au niveau national, ce rapport s'établit à 47,2%. Ainsi, au Niger il y a moins de cinq personnes de sexe féminin pour dix personnes de sexe masculin sachant lire et écrire. Le niveau de pauvreté exaspère cette inégalité dont sont victimes les femmes. En effet, le rapport n'est que de 31,3% parmi les pauvres, contre 47,2% parmi les non pauvres. Ainsi, il y a à peine trois personnes de sexe féminin pour dix personnes de sexe masculin sachant lire et écrire parmi les pauvres. Cependant, même parmi les personnes non pauvres, la disparité est grande avec moins d'une personne de sexe féminin pour deux personnes de sexe masculin sachant lire et écrire.

Selon le milieu de résidence, les disparités de genre sont également très importantes. Ainsi, **si** à Niamey et dans les autres centres urbains il y a respectivement sept à six personnes de sexe féminin pour dix personnes de sexe masculin sachant lire et écrire (rapport de 73,21% et 56,13% respectivement), en milieu rural, il y a moins de trois femmes pour dix hommes sachant lire et écrire (rapport de 29,54%).

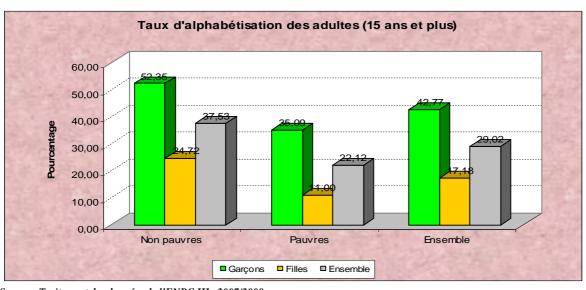
Quel que soit le milieu de résidence, le niveau de pauvreté accentue les disparités dont sont victimes les femmes en matière d'alphabétisation. Ainsi, au niveau de Niamey, le rapport entre les populations féminine et masculine sachant lire et écrire est 75,07% pour les ménages non pauvres contre 65,88% pour les ménages pauvres. Au niveau des autres centres urbains le rapport est de 61,80% pour les ménages non pauvres contre 44,82% pour les ménages pauvres. Enfin, en milieu rural s'il y a environ trois femmes pour dix hommes sachant lire et écrire parmi les ménages non pauvres (quotient 32,75%), il y a seulement deux femmes pour dix hommes parmi les ménages pauvres (quotient 26,82%).

**Tableau 3 :** Taux d'alphabétisation des adultes (15 ans et plus) selon le sexe, le milieu de résidence, la résidence principale et le statut de pauvreté

Sexe	Taux d'alphabétisation adulte (15 ans et plus)					
	Non pauvres	Pauvres	Ensemble			
Ensemble						
Garçons	52,35	35,09	42,77			
Filles	24,72	11,00	17,18			
Ensemble	37,53	22,12	29,02			
Rapport OMD 3	47,22	31,33	40,17			
Autres centres urbains						
Garçons	73,13	47,98	63,46			
Filles	45,19	21,50	35,62			
Ensemble	58,67	33,74	49,72			
Rapport OMD 3	61,80	44,82	56,13			
Milieu rural						
Garçons	41,73	32,44	36,10			
Filles	13,67	8,70	10,66			
Ensemble	26,51	19,60	22,30			
Rapport OMD 3	32,75	26,82	29,54			
CU Niamey						
Garçons	88,59	68,01	82,40			
Filles	66,50	44,81	60,33			
Ensemble	76,29	55,66	71,29			
Rapport OMD 3	75,07	65,88	73,21			

Source : Traitement des données de l'ENBC III\_2007/2008

Graphique 3 : Taux d'alphabétisation des adultes (15 ans et plus) selon le sexe et le statut de pauvreté



Source : Traitement des données de l'ENBC III\_2007/2008

#### 3.2.2 Alphabétisation des jeunes (15-24 ans)

Le groupe des jeunes adultes, personnes âgées de 15 à 24 ans, est le groupe cible retenu par les OMD en matière d'alphabétisation.

Comme au niveau de la population adulte dans son ensemble, au niveau des personnes âgées de 15 à 24 ans les premières disparités sont liées au milieu de résidence. Ainsi, parmi les jeunes également, la proportion des personnes sachant lire et écrire est plus de deux fois plus importante à Niamey (quotient de 85,98%) et deux plus importante dans les autres urbains (quotient de 70,58%) qu'en milieu rural (quotient de 36,86%).

Les disparités sont également grandes au niveau des jeunes en fonction du niveau de pauvreté. Ainsi, il y a un peu moins de sept jeunes pauvres pour dix jeunes adultes non pauvres alphabétisées (quotient du nombre de pauvres par rapport aux non pauvres alphabétisés de 68,3%). Cette disparité est moins importante par rapport à la population adulte où on avait moins de six adultes pauvres pour dix adultes non pauvres sachant lire et écrire (quotient de 59%). Cette disparité selon le niveau de pauvreté est encore plus importante en milieu urbain (quotient de 71,6%) qu'en milieu rural (quotient de 61,2%).

Le rapport entre les populations féminine et masculine sachant lire et écrire parmi les jeunes adultes est, au niveau national, de 47,3%; soit un peu plus de quatre jeunes de sexe féminin pour dix jeunes adultes de sexe masculin sachant lire et écrire. Le niveau de pauvreté exaspère cette inégalité dont sont victimes les jeunes femmes adultes. En effet, le rapport n'est que de 37,92% parmi les pauvres, contre 51,66% parmi les non pauvres. Ainsi, il y a moins de quatre jeunes adultes de sexe féminin pour dix jeunes adultes de sexe masculin sachant lire et écrire parmi les pauvres. Cette disparité reste grande parmi les ménages non pauvres avec à peine une personne de sexe féminin pour deux personnes de sexe masculin sachant lire et écrire.

Selon le milieu de résidence, les disparités de genre sont également très importantes. Ainsi, si à Niamey il y a plus de huit jeunes de sexe féminin pour dix jeunes de sexe masculin sachant lire et écrire (quotient de 85,98%) et dans les autres centres urbains pratiquement sept jeunes de sexe féminin pour dix jeunes de sexe masculin sachant lire et écrire (quotient de

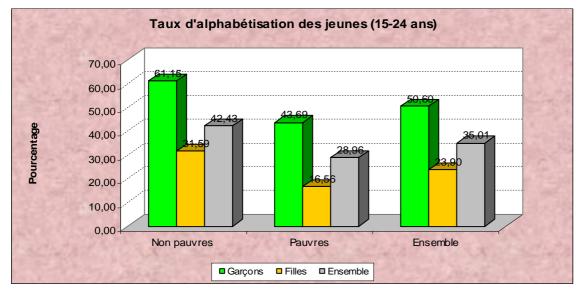
70,58%), en milieu rural, il y a moins de quatre jeunes femmes pour dix jeunes hommes sachant lire et écrire (rapport de 36,86%).

Selon le milieu de résidence, le niveau de pauvreté n'accentue pas significativement les disparités dont sont victimes les femmes en matière d'alphabétisation à Niamey et dans les autres centres urbains. Ainsi, au niveau de Niamey, le rapport entre les jeunes adultes féminin et masculin sachant lire et écrire est 86,79% pour les ménages non pauvres contre 84,33% pour les ménages pauvres. Au niveau des autres centres urbains le rapport est de 72,24% pour les ménages non pauvres contre 65,35% pour les ménages pauvres. Enfin, en milieu rural le rapport est de 51,66% pour les ménages non pauvres contre 31,57% pour les ménages pauvres.

**Tableau 4**: Taux d'alphabétisation des jeunes (15-24 ans) selon le sexe, le milieu de résidence, la résidence principale et le statut de pauvreté du ménage

Sexe -	Taux d'alphabétisation des jeunes (15-24 ans)			
Jeke	Non pauvres	Pauvres	Ensemble	
	Ensemble			
Garçons	61,15	43,69	50,60	
Filles	31,59	16,56	23,90	
Ensemble	42,43	28,96	35,01	
Rapport OMD 3	51,66	37,92	47,23	
	Autres centres urba	ins		
Garçons	79,75	59,08	71,31	
Filles	57,61	38,61	50,33	
Ensemble	67,81	48,58	60,22	
Rapport OMD 3	72,24	65,35	70,58	
	Milieu rural			
Garçons	61,15	40,12	42,42	
Filles	31,59	12,66	15,63	
Ensemble	28,50	24,97	26,38	
Rapport OMD 3	51,66	31,57	36,86	
Communauté urbaine de Niamey				
Garçons	95,51	77,04	89,14	
Filles	82,89	64,97	76,64	
Ensemble	87,55	71,58	82,68	
Rapport OMD 3	86,79	84,33	85,98	

Source : Traitement des données de l'ENBC III\_ 2007/2008



Graphique 4 : Taux d'alphabétisation des jeunes (15-24 ans) selon le sexe et le statut de pauvreté

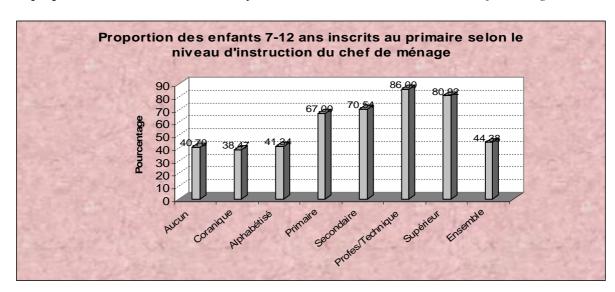
## 3.3 Déficit d'éducation des jeunes et Genre

### 3.3.1 Déficit parmi les enfants en âge d'aller à l'école primaire :

Pour l'ensemble de la population, le niveau d'instruction des parents semble influencer de façon très significative la fréquentation de l'école primaire par leurs enfants. En effet, les disparités sont flagrantes entre d'une part les enfants issus des ménages dont le chef n'a jamais été à l'école (aucune niveau d'instruction ou niveau coranique) et d'autre part les enfants issus des ménages dont le chef a fréquenté l'école (même à travers un programme d'alphabétisation des adultes). Ainsi, parmi les ménages dont le chef a atteint le niveau supérieur ou a suivi une formation professionnelle et technique (FP/T) le TNSP dépasse 80%. A l'inverse, parmi les ménages dont le chef n'a jamais été à l'école, le TNSP atteint à peine 40%. Cette influence positive du niveau d'instruction du CM sur la fréquentation du primaire se manifeste déjà à partir du primaire et est encore plus grande si le CM a atteint le niveau secondaire.

Y a-t-il des disparités entre les filles et les garçons sur cette influence positive du niveau d'instruction des parents ?

L'écart du TNSP entre les filles et les garçons s'accentue au niveau des ménages dont le chef n'a jamais été à l'école (aucun et coranique), mais se réduit de façon très significative au niveau des ménages dont le chef est au moins de niveau secondaire. En effet, le rapport du nombre de filles par rapport au nombre de garçons inscrits au primaire (rapport des TNSP) est de 74,5% pour l'ensemble de la population mais, baisse à 66,4% au niveau des ménages dont le chef n'a jamais été à l'école et va à l'avantage des filles au niveau des ménages dont le chef est de niveau secondaire et de formation professionnelle ou technique. Au niveau des ménages dont le chef est de niveau supérieur, ce rapport augmente jusqu'à 90,61%. Ainsi, l'influence du niveau d'instruction des chefs des ménages sur la fréquentation scolaire au primaire de leurs enfants réduit les disparités dont sont victimes les filles.



Graphique 5 : Taux net de scolarisation au primaire selon le niveau d'instruction du chef de ménage

Source : Traitement des données de l'ENBC III\_ 2007/2008

**Tableau 5 :** TNSP selon le niveau d'instruction du chef de ménage et le Sexe de l'enfant

Niveau d'instruction du chef de ménage	Proportion d'enfants 7-12 ans inscrits au primaire		
Niveau u mstruction du cher de menage	Garçons	Filles	Ensemble
Aucun	48,56	32,07	40,70
Coranique	42,48	34,11	38,47
Alphabétisé	45,77	36,85	41,34
Primaire	75,18	57,72	67,00
Secondaire	68,03	73,09	70,54
Formation Professionnelle et Technique	82,52	89,67	86,00
Supérieur	85,29	77,28	80,92
Ensemble	50,55	37,66	44,38

Source : Traitement des données de l'ENBC III\_2007/2008

Le niveau d'instruction du CM réduit également les disparités entre les enfants issus des ménages dirigés par une femme par rapport aux enfants issus des ménages dont le chef est de sexe masculin. Ainsi, les enfants issus des ménages dirigés par une femme ont un TNSP plus élevé que les enfants issus des ménages dirigés par un homme si le chef de ménage a atteint le niveau secondaire (rapport de 136,3%). A l'inverse, les enfants issus des ménages dirigés par une femme ont un TNSP beaucoup plus faible que les enfants issus des ménages dirigés par un homme si le chef du ménage a suivi une formation professionnelle ou technique.

On remarque que l'effet induit par l'alphabétisation sur la fréquentation primaire des enfants semble jouer dans les ménages dirigés par une femme.

**Tableau 6:** TNSP selon le niveau d'instruction du chef de ménage et le sexe du chef de ménage

Niveau d'instruction du chef de ménage	Proportion d'enfants 7-12 ans inscrits au primaire			
3	Chef de ménage Homme	Chef de ménage femme	Ensemble	
Aucun	39,30	51,47	40,70	
Coranique	38,10	49,76	38,47	
Alphabétisé	41,11	100,00	41,34	
Primaire	68,27	48,16	6 7,00	
Secondaire	69,27	94,43	70,54	
Formation Professionnelle et Technique	86,86	71,21	8 6,00	
Supérieur	80,92	-	80,92	
Ensemble	43,70	52,19	44,38	

Source : Traitement des données de l'ENBC III\_ 2007/2008

Le niveau d'instruction des parents influence la fréquentation scolaire de leurs enfants quel que soit le statut de pauvreté du ménage. Cette influence positive du niveau d'instruction du chef de ménage sur le TNSP est relativement plus importante parmi les ménages non pauvres que parmi les ménages pauvres. En effet, alors que au niveau d'ensemble le rapport du TNSP parmi les enfants issus des ménages pauvres sur celui des enfants issus des ménages non pauvres se situe à 80,98%, il n'est que de 61,28% si le chef de ménage est de niveau secondaire. Ce qui traduit une légère augmentation de la disparité selon le niveau de pauvreté parmi les enfants issus de ces ménages. De même, la pauvreté réduit le gain positif parmi les enfants issus des ménages dont le chef a suivi un cours de formation des adultes (rapport de 76,76%) ou ayant suivi une formation coranique (rapport de 73,34%).

**Tableau 7**: TNSP selon le niveau d'instruction du chef de ménage et le statut de pauvreté du ménage

Niveau d'instruction du chef de ménage	Proportion d'enfants 7-12 ans inscrits au primaire			
inveda a mistraction du cher de menage	Non pauvres	Pauvres	Ensemble	
Aucun	39,91	41,01	40,70	
Coranique	45,57	33,42	38,47	
Alphabétisé	49,59	38,07	41,34	
Primaire	74,71	61,37	6 7,00	
Secondaire	84,68	51,89	70,54	
Formation Professionnelle et Technique	84,49	98,03	8 6,00	
Supérieur	81,78	58,74	80,92	
Ensemble	50,59	40,97	44,38	

L'analyse du TNSP selon le statut de pauvreté du ménage et le sexe de l'enfant confirme l'influence positive du niveau d'instruction des parents aussi bien pour les garçons que pour les filles. La réduction de l'écart entre les filles et les garçons avec l'augmentation du niveau d'instruction du chef de ménage se confirme également, parmi les ménages non pauvres notamment.

De même, l'analyse du TNSP selon le statut de pauvreté du ménage et le sexe du chef de ménage confirme également que le niveau d'instruction du chef de ménage réduit les écarts entre les enfants issus des ménages dirigés par une femme et ceux issus des ménages dirigés par un homme.

En définitive, l'amélioration du niveau d'instruction des parents influence est positivement corrélée à la fréquentation scolaire de leurs enfants. De manière sexo-spécifique, le niveau d'instruction des chefs de ménage réduit les disparités en défaveur des filles et des enfants issus des ménages dirigés par une femme.

**Tableau 8:** TNSP selon le niveau d'instruction du chef de ménage, le sexe de l'enfant et le statut de pauvreté du ménage

Non pauvres			
Niveau d'instruction du chef de ménage	Proportion d'enfants 7-12 ans inscrits au primaire		
	Garçons	Filles	Ensemble
Aucun	46,69	32,65	39,91
Coranique	49,05	41,56	45,57
Alphabétisé	63,20	39,17	49,59
Primaire	77,47	71,56	74,71
Secondaire	81,45	87,46	84,68
Formation Professionnelle et Technique	79,92	89,10	84,49
Supérieur	88,20	76,47	81,78
Ensemble	54,86	46,02	50,59
	Pauvres		
Niveau d'instruction du chef de ménage	Proportion d'enfants 7-12 ans inscrits au primaire		
	Garçons	Filles	Ensemble
Aucun	49,28	31,84	41,01
Coranique	37,58	29,09	33,42
Alphabétisé	40,12	35,74	38,07
Primaire	73,50	47,63	61,37
Secondaire	53,42	49,96	51,89
Formation Professionnelle et Technique	100,00	95,17	98,03
Supérieur	16,35	100,00	58,74
Ensemble	48,22	33,01	40,97

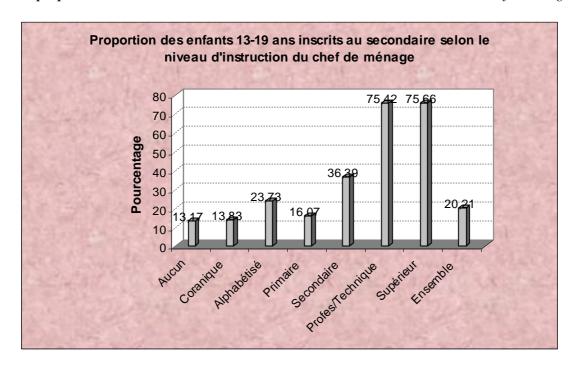
**Tableau 9 :** TNSP selon le niveau d'instruction du chef de ménage, le sexe du chef de ménage et le statut de pauvreté du ménage

Non pauvres				
Niveau d'instruction du chef de ménage	Proportion d'enfants 7-12 ans inscrits au primaire			
iviveau u msuucuon uu chei ue menage	Chef de ménage Homme	Chef de ménage femme	Ensemble	
Aucun	38,45	47,73	39,91	
Coranique	45,74	42,35	45,57	
Alphabétisé	49,59	-	49,59	
Primaire	75,13	66,01	74,71	
Secondaire	83,58	100,00	84,68	
Formation Professionnelle et Technique	85,22	71,81	84,49	
Supérieur	81,78	-	81,78	
Ensemble	50,65	50,06	50,59	
	Pauvres			
Niveau d'instruction du chef de ménage	Proportion d'enfants 7-12 ans inscrits au primaire			
iniveau d'instruction du cher de menage	Chef de ménage Homme	Chef de ménage femme	Ensemble	
Aucun	39,60	53,77	41,01	
Coranique	32,87	65,55	33,42	
Alphabétisé	37,72	100,00	38,07	
Primaire	63,09	40,30	61,37	
Secondaire	51,14	77,28	51,89	
Formation Professionnelle et Technique	100,00	66,67	98,03	
Supérieur	58,74		58,74	
Ensemble Control of the Property and the Control of the Property and the Control of the Property and the Control of the Contro	39,98	53,73	40,97	

## 3.3.2 Déficit parmi les enfants en âge d'aller au secondaire :

Pour l'ensemble de la population, le niveau d'instruction des parents semble influencer de façon très significative la fréquentation du secondaire par leurs enfants. En effet, des disparités en matière de fréquentation scolaire au secondaire existent entre les enfants issus des ménages dont le chef n'a jamais été à l'école, a un niveau coranique ou un niveau d'instruction primaire et les enfants issus des ménages dont le chef a fréquenté l'école à travers un programme d'alphabétisation des adultes. Parmi les ménages dont le chef a atteint le niveau supérieur ou a suivi une formation professionnelle et technique (FP/T), le TNSS est de l'ordre de 75% contre 13,17% pour les ménages dont le chef n'a jamais été à l'école. Cette influence positive du niveau d'instruction du CM sur la fréquentation du secondaire se manifeste également à partir du secondaire (36,39%) et est encore plus grande si le CM a

atteint le niveau supérieur ou a suivi une formation professionnelle et technique (TNSS de 75,66% et 75,42% respectivement).



Graphique 6 : Taux net de scolarisation au secondaire selon le niveau d'instruction du chef de ménage

Source : Traitement des données de l'ENBC III\_2007/2008

Le niveau d'instruction du chef de ménage influence positivement la fréquentation scolaire des enfants au secondaire quel que soit le sexe de l'enfant. Toutefois, l'écart du TNSS entre les filles et les garçons s'accentue au niveau des ménages dont le chef n'a jamais été à l'école ou a un niveau coranique, mais se réduit au niveau des ménages dont le chef est alphabétisé, de niveau primaire, supérieur et de formation professionnelle ou technique (FP/T). En effet, le rapport du nombre de filles par rapport au nombre de garçons inscrits au secondaire (rapport des TNSS) est de 61,51% pour l'ensemble de la population mais baisse respectivement à 56,49%, à 32,77% et à 40,34% au niveau des ménages dont le chef n'a jamais été à l'école, ceux dont le chef a un niveau coranique, et ceux dont le chef a fréquenté l'école à travers un programme d'alphabétisation des adultes. Par contre, ce rapport augmente respectivement jusqu'à 86,46%, à 84,49%, 94,89% et à 80,76% au niveau des ménages dont le chef est de niveau primaire, secondaire, de formation professionnelle ou technique et de niveau supérieur.

Tableau 10 : TNSS selon le niveau d'instruction du chef de ménage et le sexe de l'enfant

Niveau d'instruction du chef de ménage	Proportion d'enfants 13-19 ans inscrits au secondaire		
	Garçons	Filles	Ensemble
Aucun	16,63	9,39	13,17
Coranique	22,13	7,25	13,83
Alphabétisé	36,40	14,68	23,73
Primaire	17,49	15,12	16,07
Secondaire	39,33	33,23	36,39
Formation Professionnelle et Technique	77,67	73,70	75,42
Supérieur	81,10	65,50	75,66
Ensemble	25,23	15,52	20,21

Pour l'ensemble de la population, le TNSS est plus élevé parmi les ménages dont le chef est une femme (25,05%) que parmi les ménages dirigés par un homme (19,74%). L'introduction du niveau d'instruction du CM fait apparaître une amélioration positive de cet écart si la femme chef du ménage est de niveau secondaire ou a suivi une formation professionnelle et technique. En effet, le TNSS est 1,2 fois plus élevé parmi les enfants issus des ménages dirigés par une femme que parmi les ménages dirigés par un homme pour les chefs de ménage dont le niveau d'instruction est secondaire ou ayant suivi une formation professionnelle et technique.

**Tableau 11 :** TNSS selon le niveau d'instruction du chef de ménage et le sexe du chef de ménage

Niveau d'instruction du chef de ménage	Proportion d'enfants 13-19 ans inscrits au secondaire			
Miveau u mstruction du cher de menage	Chef de ménage Homme	Chef de ménage femme	Ensemble	
Aucun	11,00	24,70	13,17	
Coranique	14,08	11,02	13,83	
Alphabétisé	22,51	37,96	23,73	
Primaire	16,45	12,84	16,07	
Secondaire	35,99	42,44	36,39	
Formation Professionnelle et Technique	74,15	81,14	75,42	
Supérieur	76,81	27,01	75,66	
Ensemble	19,74	25,05	20,21	

Source : Traitement des données de l'ENBC III\_2007/2008

L'introduction du statut de pauvreté du ménage confirme la tendance observée plus haut. En effet, quel que soit le statut de pauvreté du ménage le niveau d'instruction du chef de ménage influence positivement sur la fréquentation scolaire des enfants au secondaire. Mieux, les enfants issus des ménages pauvres dont le chef est soit alphabétisé, soit d'un niveau primaire, soit de formation professionnelle ou technique, soit d'un niveau supérieur, réduisent significativement leurs écarts par rapport aux enfants des ménages non pauvres. Par contre, pour les enfants des ménages pauvres dont le chef n'a aucun niveau d'instruction ou est de niveau secondaire, les écarts se creusent par rapport aux enfants issus des ménages non pauvres.

**Tableau 12** : TNSS selon le niveau d'instruction du chef de ménage et le statut de pauvreté du ménage

Niveau d'instruction du chef de ménage	Proportion d'enfants 13-19 ans inscrits au secondaire			
Miveau d'instruction du cher de menage	Non pauvres	Pauvres	Ensemble	
Aucun	17,04	10,92	13,17	
Coranique	19,15	9,21	13,83	
Alphabétisé	22,25	24,75	23,73	
Primaire	16,55	15,48	16,07	
Secondaire	48,31	20,44	36,39	
Formation Professionnelle et Technique	75,70	72,05	75,42	
Supérieur	75,63	77,06	75,66	
Ensemble	31,90	18,39	20,21	

Source : Traitement des données de l'ENBC III\_ 2007/2008

L'analyse selon le niveau d'instruction du chef de ménage, le sexe du chef de ménage et le statut de pauvreté du ménage montre que les enfants issus des ménages pauvres dirigés par une femme de niveau secondaire ont un TNSS 1,8 fois plus élevé que les enfants issus des ménages pauvres dirigés par un homme de même niveau d'instruction. Dans les ménages non pauvres dirigés par une femme ayant suivi des cours d'alphabétisation des adultes ou ayant un niveau primaire, les enfants issus de ces ménages ont un TNSS 5,8 fois et 1,6 fois plus élevés que les enfants issus des ménages non pauvres dirigés par un homme de même niveau d'instruction.

**Tableau 13 :** TNSS selon le niveau d'instruction du chef de ménage, le sexe du chef de ménage et le statut de pauvreté du ménage

Non pauvres				
Niveau d'instruction du chef de ménage	Proportion d'enfants 13-19 ans inscrits au secondaire			
	Chef de ménage Homme	Chef de ménage femme	Ensemble	
Aucun	12,30	32,26	17,04	
Coranique	18,79	23,07	19,15	
Alphabétisé	17,09	100,00	22,25	
Primaire	15,93	25,46	16,55	
Secondaire	48,52	45,84	48,31	
Formation Professionnelle et Technique	74,21	82,46	75,70	
Supérieur	76,80	27,01	75,63	
Ensemble	28,10	36,62	31,90	
	Pauvres			
Niveau d'instruction du chef de ménage	Proportion d'enfants 13-19 ans inscrits au secondaire			
	Chef de ménage Homme	Chef de ménage femme	Ensemble	
Aucun	10,35	15,43	10,92	
Coranique	10,00	-	9,21	
Alphabétisé	26,39	8,14	24,75	
Primaire	17,14	6,47	15,48	
Secondaire	19,91	33,33	20,44	
Formation Professionnelle et Technique	73,40	66,67	72,05	
Supérieur	77,06	_	77,06	
Ensemble	12,41	20,63	18,39	

L'analyse selon le niveau d'instruction du chef de ménage, le sexe de l'enfant et le statut de pauvreté du ménage montre l'effet positif du niveau d'instruction du chef de ménage sur la scolarisation des enfants au secondaire quel que le statut de pauvreté du ménage. L'écart entre les filles et les garçons en matière de scolarisation au secondaire se réduit avec l'augmentation du niveau d'instruction du chef de ménage parmi les ménages non pauvres.

**Tableau 14 :** TNSS selon le niveau d'instruction du chef de ménage, le sexe de l'enfant et le statut de pauvreté du ménage

Non pauvres				
Niveau d'instruction du chef de ménage –	Proportion d'enfants 13-19 ans inscrits au secondaire			
Miveau u mstruction uu cher de menage	Garçons	Filles	Ensemble	
Aucun	22,30	12,08	17,04	
Coranique	33,32	9,49	19,15	
Alphabétisé	33,30	17,55	22,25	
Primaire	14,73	17,69	16,55	
Secondaire	57,82	40,16	48,31	
Formation Professionnelle et Technique	78,63	73,67	75,70	
Supérieur	81,04	65,04	75,63	
Ensemble	32,73	20,31	31,90	
	Pauvres			
Niveau d'instruction du chef de ménage –	Proportion d'enfants 13-19 ans inscrits au secondaire			
Niveau u instruction uu cher ue menage	Garçons	Filles	Ensemble	
Aucun	13,68	7,64	10,92	
Coranique	13,82	5,06	9,21	
Alphabétisé	37,71	11,91	24,75	
Primaire	20,68	11,84	15,48	
Secondaire	20,09	20,94	20,44	
Formation Professionnelle et Technique	71,13	74,60	72,05	
Supérieur	100,00	74,35	77,06	
Ensemble	19,98	10,72	18,39	

## 3.4 Genre, Santé et Pauvreté

Il s'agira ici d'une part d'analyser les disparités liées au genre dans la distribution de la morbidité et de l'accessibilité aux services de santé et d'autre part d'expliciter les disparités liées au genre en matière de santé de reproduction.

### 3.4.1 Morbidité

La troisième Enquête Nationale sur le Budget et la Consommation (ENBC III) s'est intéressée à l'état sanitaire de la population à travers les maladies ou blessures dont ont souffert les individus au cours des quatre semaines qui ont précédé l'enquête. Les informations recueillies portent sur les principales maladies dont les individus ont souffert.

Sur l'ensemble du pays, les personnes ayant souffert de maladie ou de blessure au cours des quatre dernières semaines précédant l'enquête ont déclaré souffrir principalement de fièvre ou de paludisme (52,4%) et il n'existe pas de différence significative selon le sexe. En effet, 52,6% des femmes ayant souffert de maladie ou de blessure au cours des quatre dernières semaines précédant l'enquête ont déclaré souffrir principalement de fièvre ou de paludisme contre 52,2% chez les hommes). Ceci confirme ainsi qu'au Niger la fièvre ou le paludisme demeure le problème de santé le plus répandu au sein de la population.

Sur le plan national, 25,6% de la population a déclaré être malade ou blessée au cours des quatre semaines précédant l'enquête. Ainsi, pratiquement un nigérien sur quatre est tombé malade ou a eu une blessure au cours du mois précédent l'enquête. Il n'apparaît pas une différence significative selon le sexe des personnes (26% chez les femmes et 25% chez les hommes).

Par contre, l'analyse selon le sexe du chef de ménage montre que les disparités sont importantes. Ainsi, le taux de morbidité est de 49,6% parmi les ménages dirigés par une femme contre 32,4% parmi les ménages dont le chef est un homme. Les membres des ménages dirigés par une femme apparaissent donc comme les plus vulnérables au risque sanitaire.

Selon le milieu de résidence, les résultats de l'enquête indiquent que la morbidité sévit relativement plus dans les zones rurales que dans les zones urbaines. En effet, le taux de morbidité est de 14% au niveau de la communauté urbaine de Niamey, 20% en milieu urbain contre 27% en milieu rural. Ainsi, à peine un nigérien sur dix est tombé malade ou a eu une blessure au cours du mois précédent l'enquête contre un nigérien sur quatre en milieu rural.

Les données selon le milieu de résidence confirment également que les ménages dirigés par une femme ont une plus grande vulnérabilité au risque sanitaire. Ainsi, quel que soit le milieu de résidence, le taux de morbidité est plus élevé parmi les membres des ménages dirigés par une femme. Plus particulièrement en milieu rural, l'écart entre le taux de morbidité parmi les ménages dirigés par une femme et le taux de morbidité parmi les ménages dirigés par un homme est plus important (53,16% dans les ménages dirigés par une femme contre 34,32% dans les ménages dirigés par un homme; soit un écart de près de 20 points). Ainsi,

l'exposition au risque sanitaire est particulièrement grande pour les ménages ruraux dirigés par une femme.

Le niveau de pauvreté ne fait pas apparaître une différence significative au niveau d'ensemble. En effet, l'écart des taux de morbidité entre les ménages pauvres et non pauvres reste faible (34,7% pour les ménages non pauvres et pour les ménages pauvres 34,1%). L'analyse selon le niveau de pauvreté et le milieu de résidence ne fait pas apparaître aussi de différence significative aussi bien en milieu rural que les autres centres urbains. Néanmoins, au niveau de la capitale Niamey, les ménages non pauvres ont un taux de morbidité plus élevés que celui des ménages pauvres (18,3% pour les ménages non pauvres contre 14,2% pour les ménages pauvres).

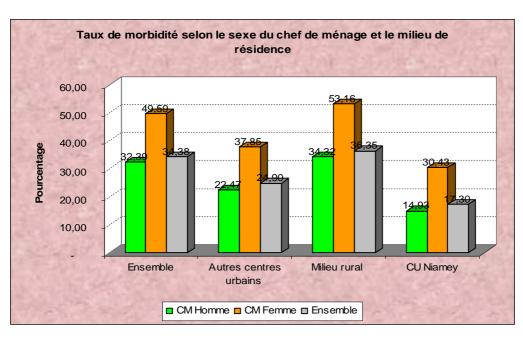
L'analyse selon le sexe du chef de ménage, le niveau de pauvreté et le milieu de résidence confirme la forte prévalence des maladies parmi les membres des ménages dirigés par une femme. Les fortes incidences des maladies sont relevées en milieu rural au niveau des ménages non pauvres dirigés par une femme. En effet, le taux de morbidité est de 56% dans les ménages non pauvres dirigés par une femme contre 34,4% pour l'ensemble des ménages. L'analyse selon le niveau de pauvreté, le sexe du membre de ménage et le milieu de résidence confirme la tendance observée.

La très grande vulnérabilité des ménages dirigés par une femme au risque sanitaire illustre la fragilité de ces foyers et les conditions de vie difficiles qui y sévissent. Les maladies se manifestent le plus souvent et le plus fréquemment au niveau des organismes affaiblies, par la malnutrition par exemple, et tout ceci dans un environnement insalubre. La réponse structurelle à la vulnérabilité au risque sanitaire des membres des ménages dirigés par une femme est l'amélioration des conditions de vie dans ce type de ménage. Des politiques de développement social ciblées vers ces ménages peuvent contribuer à l'amélioration des ces conditions de vie très précaires.

**Tableau 15** : Taux de morbidité selon le sexe du chef de ménage, le milieu de résidence et le statut de pauvreté du ménage

Sava du ahaf da mánaga	Taux de morbidité			
Sexe du chef de ménage	Non pauvres	Pauvres	Ensemble	
	Ensemble	)		
Chef de ménage homme	32,34	32,43	32,39	
Chef de ménage femme	51,17	47,71	49,59	
Ensemble	34,71	34,06	34,38	
	Autres centres u	ırbains		
Chef de ménage homme	22,07	23,36	22,47	
Chef de ménage femme	39,47	34,39	37,85	
Ensemble	24,79	25,14	24,90	
	Milieu rura	al		
Chef de ménage homme	35,37	33,44	34,32	
Chef de ménage femme	56,04	50,29	53,16	
Ensemble	37,77	35,12	36,35	
Communauté urbaine de Niamey				
Chef de ménage homme	15,62	12,88	14,93	
Chef de ménage femme	31,94	24,03	30,43	
Ensemble	18,29	14,22	17,30	

Graphique 7 : Taux de morbidité selon le sexe du chef de ménage et le milieu de résidence



 $Source: Traitement \ des \ donn\'ees \ de \ l'ENBC \ III\_2007/2008$ 

**Tableau 16 :** Taux de morbidité selon le sexe du membre de ménage, le milieu de résidence et le statut de pauvreté du ménage

Sexe du membre du Taux de morbidité								
ménage	Non pauvres	Non pauvres Pauvres						
	Ensemble							
Homme	26,02	24,19	24,92					
Femme	28,40	24,60	26,14					
Ensemble	27,25	24,40	25,55					
	Autres centres urbains							
Homme	18,39	17,99	18,24					
Femme	21,31	20,55	21,03					
Ensemble	19,87	19,29	19,66					
Milieu rural								
Homme	28,68	24,87	26,23					
Femme	30,75	25,04	27,11					
Ensemble	29,76	24,96	26,68					
Communauté urbaine de Niamey								
Homme	13,58	8,91	12,26					
Femme	17,15	14,41	16,41					
Ensemble	15,43	11,67	14,39					

#### 3.4.2 Recours aux soins en cas de maladie ou de blessure

Au cours de l'enquête, il a été demandé aux membres des ménages s'ils ont eu à consulter un service de santé ou un guérisseur traditionnel au cours des quatre semaines précédent l'enquête. Sur l'ensemble du territoire, parmi les personnes ayant déclaré avoir souffert d'une maladie ou d'une blessure et qui ont effectué une consultation pour le premier traitement, la quasi-totalité a recouru à un Centre de Santé Intégré (CSI) (41%), une case de santé (27%), marabout/guérisseur (11%) ou un hôpital public (9%).

Le taux de consultation pour le premier traitement au cours des quatre semaines ayant précédé l'enquête est de 45,3%. Ainsi, plus de la moitié des personnes ayant été malade ou victime d'une blessure au cours du mois précédent n'a eu à consulter ni un service de santé ni un guérisseur traditionnel. Il n'apparaît pas de différence significative du taux de recours aux services des soins selon le sexe des personnes.

Cependant, plus de la moitié des malades ruraux (57%) n'ont pas fait appel au service du personnel de santé ou de tradi-praticiens tandis qu'ils sont 39% à ne pas faire ce recours en milieu urbain. Ceci paraît élevé en milieu urbain où pratiquement une personne sur trois ayant été malade ou victime d'une blessure au cours du mois précédent n'a eu à consulter ni un service de santé ni un guérisseur traditionnel.

Il n'apparaît pas de différence significative du taux de recours aux services des soins selon le sexe des personnes (45,3% pour les hommes contre 45,2% pour les femmes). Par contre, à l'échelle nationale, le taux de recours est moyennement supérieur au niveau des ménages dirigés par une femme (46,9%) que ceux des ménages dont le chef est de sexe masculin (43,8%).

L'analyse selon le niveau de pauvreté indique un recours aux services de soins, en cas de maladie ou de blessure, qui est moindre parmi les personnes issues des ménages pauvres (38,6%) que parmi celles issues des ménages non pauvres (49,9%). Cette tendance s'observe quel que soit le sexe du chef de ménage. Parmi les ménages dirigés par une femme, il ressort que le taux de recours aux soins en cas de maladie ou de blessure, est encore plus faible parmi les ménages pauvres (41,8% pour les personnes issues de ces ménages) que dans les ménages non pauvres (50,9% pour les personnes issues de ces ménages). Ainsi, pratiquement une personne sur deux (48,2%) issue d'un ménage pauvre dirigé par une femme et ayant souffert d'une maladie ou d'une blessure n'a consulté aucun service de soins.

Selon le milieu de résidence, les résultats de l'enquête indiquent que le taux de recours aux soins en cas de maladie ou de blessure est plus faible dans les zones rurales où sévit plus la morbidité que dans les zones urbaines. En effet, si le taux de recours aux soins en cas de maladie ou de blessure atteint 71,2% au niveau de la communauté urbaine de Niamey et 61,1% dans les autres centres urbains, il n'est que de 43% en milieu rural. Ainsi donc, c'est en milieu rural où la population résidente a plus déclaré avoir souffert de maladie ou de blessure au cours des quatre dernières semaines précédant l'enquête qu'il y a eu moins de recours aux premiers soins auprès d'un service de santé ou d'un guérisseur traditionnel.

En introduisant le sexe du chef de ménage, on observe un écart au détriment des femmes au niveau des autres centres urbains (59,4% pour les ménages dirigés par un homme contre 50,1% pour les ménages dirigés par une femme) et au niveau de la communauté

urbaine de Niamey (70,2% pour les ménages dirigés par un homme contre 62,5% pour les ménages dirigés par une femme).

L'analyse selon le sexe de la personne, le milieu de résidence et statut de pauvreté montre que c'est en milieu urbain que le statut de pauvreté fait ressortit le plus de disparités entre les hommes et les femmes en matière de recours aux premiers soins en cas de maladie ou de blessure.

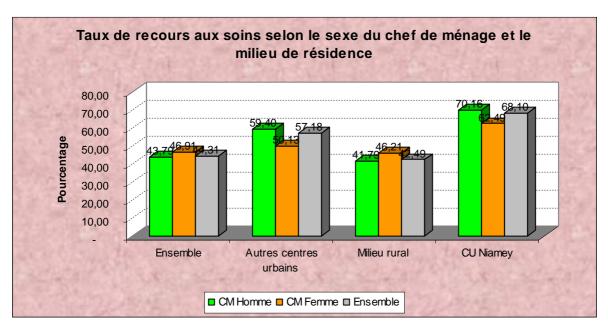
En effet, dans les autres centres urbains 63,6% des hommes ayant été malade ou victime d'une blessure au cours du mois précédent ont fait recours aux premiers soins contre 59,1% chez les femmes ; soit un écart de 4 points. Par contre dans les ménages pauvres vivant dans le même milieu, 58,8% des hommes ont fait ce recours contre 51,1% pour les femmes ; soit un écart de 8 points. Au niveau de la communauté urbaine de Niamey, aucun écart significatif ne s'observe en matière de recours aux premiers soins entre les hommes et les femmes issus des ménages non pauvres (taux de 73%). Parmi les membres des ménages pauvres résidant à Niamey par contre, il existe certaines disparités. En effet, chez les femmes issues de ces ménages 58,2% ont fait ce recours contre 68,2% pour les hommes, soit un écart de 10 points.

Quel que soit le milieu de résidence, le sexe de la personne ou le sexe du chef de ménage le statut de pauvreté est positivement corrélé aux recours aux premiers soins en cas de maladie ou de blessure.

**Tableau 17 :** Taux de recours aux soins selon le sexe chef de ménage, le milieu de résidence et le statut de pauvreté du ménage

Sava du chaf da mánaga	1	Taux de recours aux soins				
Sexe du chef de ménage	Non pauvres	Pauvres	Ensemble			
	Ensemble					
Chef de ménage homme	49,66	38,06	43,79			
Chef de ménage femme	50,93	41,80	46,91			
Ensemble	49,89	38,62	44,31			
	Autres centres urbains	s				
Chef de ménage homme	60,94	56,18	59,40			
Chef de ménage femme	52,09	45,30	50,13			
Ensemble	58,74	53,78	57,18			
	Milieu rural					
Chef de ménage homme	47,58	36,65	41,79			
Chef de ménage femme	50,59	41,34	46,21			
Ensemble	48,10	37,32	42,49			
Communauté urbaine de Niamey						
Chef de ménage homme	75,21	51,89	70,16			
Chef de ménage femme	69,88	20,82	62,49			
Ensemble	73,69	45,57	68,10			

Graphique 8 : Taux de recours aux soins selon le sexe du chef de ménage et le milieu de résidence

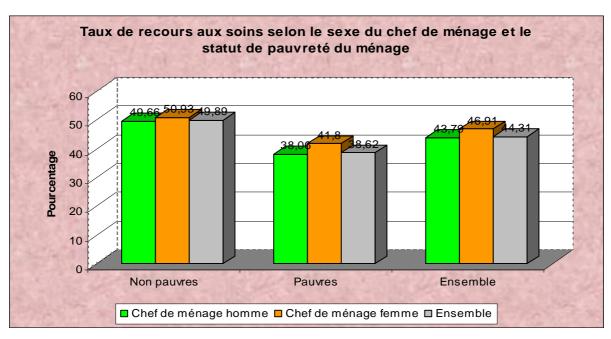


Source : Traitement des données de l'ENBC III\_2007/2008

**Tableau 18 :** Taux de recours aux soins selon le sexe du membre de ménage, le milieu de résidence et le statut de pauvreté du ménage

Sexe du membre du ménage	Taux de recours aux soins							
ooko da monisto da monago	Non pauvres	Non pauvres Pauvres						
	Ensemble							
Homme	51,02	41,27	45,35					
Femme	48,79	42,39	45,21					
Ensemble	49,82	41,85	45,28					
	Autres centres urbains							
Homme	66,27	58,77	63,57					
Femme	64,10	50,05	59,05					
Ensemble	65,09	54,03	61,11					
	Milieu ru	ral						
Homme	47,61	39,86	42,88					
Femme	45,27	41,71	43,17					
Ensemble	46,35	40,81	43,03					
Communauté urbaine de Niamey								
Homme	73,69	68,21	72,56					
Femme	73,92	58,21	70,18					
Ensemble	73,82	62,01	71,17					

Graphique 9 : Taux de recours aux soins selon le sexe du chef de ménage et le statut de pauvreté du ménage



Source : Traitement des données de l'ENBC III\_ 2007/2008

Taux de recours aux soins selon le sexe du membre de ménage et le statut de pauvreté du ménage

Pourcentage 30

Non pauvres

Pauvres

Pauvres

Ensemble

Graphique 10 : Taux de recours aux soins selon le sexe du membre de ménage et le statut de pauvreté du ménage

## 3.4.3 Soins prénatals

L'un des risques sanitaire qui frappe de manière général les ménages nigériens est celui lié à la santé de la reproduction. Cette catégorie des risques est l'une des causes des taux élevés de la mortalité maternelle et néo-foetale. L'amélioration de la santé maternelle est le 5<sup>ème</sup> OMD

qui s'est fixé pour cible de « réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle ».

Au cours des douze derniers mois précédant l'enquête, une femme nigérienne sur cinq (20,7%) a donné une naissance vivante et parmi elles, trois sur cinq (64%) ont reçu des soins prénatals au cours de cette dernière grossesse. Autrement dit, deux femmes sur cinq ayant déjà eu des naissances vivantes (36%) n'ont reçu aucun soin prénatal au cours de leur dernière grossesse. L'absence des soins prénatals augmente la vulnérabilité aux risques liés à la maternité. Ainsi, la réalisation de l'objectif de la maternité sans risque demande encore beaucoup d'efforts en termes de soins prénatals.

Les données selon le milieu de résidence indiquent un biais considérable au détriment des zones rurales. En effet, le taux de recours aux soins prénatals dans la communauté urbaine de Niamey est estimé à 80,1%, 87% dans les autres centres urbains contre 60,9% en milieu rural. Ainsi, si en milieu urbain, prés de huit futures mères sur dix reçoivent des soins prénatals. Tandis qu'en milieu rural elles sont à peine six sur dix qui bénéficient de ce type de soins. Cet écart entre les villes et les campagnes traduit une inégalité qui frappe l'écrasante majorité de la population. En effet, le milieu rural renferme plus de 80% de la population nigérienne. Aussi, des efforts considérables sont-ils nécessaires en direction du milieu rural afin d'y rendre disponibles et accessibles les services de soins prénatals condition indispensable pour réduire la vulnérabilité aux risques liés à la maternité et pour réduire le taux élevé de la mortalité maternelle au Niger.

L'analyse selon le statut de pauvreté montre que celle-ci augmente l'exposition aux risques liés à la maternité en ce sens que le recours aux soins prénatals est moindre parmi les femmes issues des ménages pauvres (62,3%) que celles issues des ménages non pauvres (66,5%).

Cette tendance se confirme quel que soit le milieu de résidence.

**Tableau 19:** Taux de recours aux soins prénatals selon le milieu de résidence et le statut de pauvreté du ménage

Milieu de résidence	Non pauvres	Pauvres	Ensemble
Ensemble	66,54	62,32	64,00
Autres centres urbains	88,17	85,75	87,32
Milieu rural	61,33	60,57	60,85
CU Niamey	80,09	80,03	80,07

Source : Traitement des données de l'ENBC III\_ 2007/2008

Taux de recours aux soins prénatals selon le milieu de résidence et le statut de pauvreté 90,00 80,00 70,00 60,00 50,00 40,00 30,00 20,00 10,00 **CU Niamey** Ensemble Autres centres Milieu rural urbains ■ Non pauvres ■ Pauvres ■ Ensemble

Graphique 11 : Taux de recours aux soins prénatals selon le milieu de résidence et le statut de pauvreté du ménage

### 3.5 Genre, emploi et pauvreté

L'ENBC III s'est intéressée aux activités menées par les individus au cours des sept derniers jours ayant précédé le passage des enquêteurs dans les ménages.

## 3.5.1 Population active

Les données de l'enquête montre que les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans la population active (53,3% contre 46,7%). Les résultats de l'enquête montrent que le taux d'activité en 2007/2008 est de 43,67%. Autrement dit, à peine quatre nigériens sur dix en âge de travailler se sont présentés sur le marché du travail en quête d'un emploi. Bien que les femmes soient plus nombreuses que les dans la population active, l'analyse selon le genre montre que les hommes sont deux fois plus actifs que les femmes. En effet, le taux d'activité des hommes est 60,1% contre 29,6% pour les femmes.

L'introduction du milieu de résidence montre que les citadins sont plus actifs que les ruraux En effet, le taux d'activité est de 53,76% en milieu urbain, 51,64% dans la communauté urbaine de Niamey contre 41,45% en milieu rural.

#### 3.5.2 Population active occupée

Le taux d'occupation dans la population active est estimé à 41,42%. Autrement dit, à peine quatre nigériens sur dix en âge de travailler et qui ont effectivement cherché un emploi au cours des sept derniers jours ayant précédé l'enquête, ont travaillé pendant cette période. L'analyse selon le genre montre que le taux d'occupation des femmes (29,03%) est inférieur à celui des hommes (55,82%). Ainsi, au niveau national, il y a à peine cinq femmes pour dix hommes occupés parmi la population active (rapport de 52%). Ceci traduit la très faible participation de la femme nigérienne à l'activité économique au niveau national.

Les femmes sont doublement "pénalisées" dans le domaine de l'emploi ; d'une part, elles sont moins actives que les hommes bien qu'elles soient majoritaires dans la population active, d'autre part quand elles sont actives, elles sont moins occupées que les femmes. Moins de quatre actifs occupés sur dix sont des femmes alors qu'elles représentent 53,3% de la population active.

Selon le statut de pauvreté des ménages, les écarts entre les taux d'occupation des femmes et des hommes est moindre parmi les ménages non pauvres (quotient de 53,12%) que parmi les ménages pauvres (quotient de 50,22%). Néanmoins, cette différence n'est pas significative et s'explique un taux d'occupation légèrement plus élevé chez les hommes appartenant aux ménages pauvres (taux de 57,81%) par rapport à leurs homologues des ménages non pauvres (taux de 54,65%). Autrement dit, l'inégalité en terme d'occupation de la population active frappe aussi bien les femmes issues des ménages pauvres que celles issues des ménages non pauvres.

L'introduction du milieu de résidence fait ressortir que le taux d'occupation de la population active est plus élevé en milieu urbain (51,33%) qu'en milieu rural (39,24%). Dans la communauté urbaine de Niamey, moins d'un actif sur deux est occupé (taux de 48,88%). Selon le sexe, le taux d'occupation des hommes en milieu urbain (71,32%) est plus élevé que leurs homologues du milieu rural (65,32%). Pour les femmes, on n'observe pas de différence significative. En effet, le taux d'occupation est de 30,21% pour les femmes du milieu urbain et 29,01% pour les femmes du milieu rural. Les disparités genre en terme de participation à la vie active existent quel que soit le milieu de résidence où on a à peine quatre femmes actives occupées pour dix hommes (quotient de 42,36% en milieu urbain et 44,47% en milieu rural)

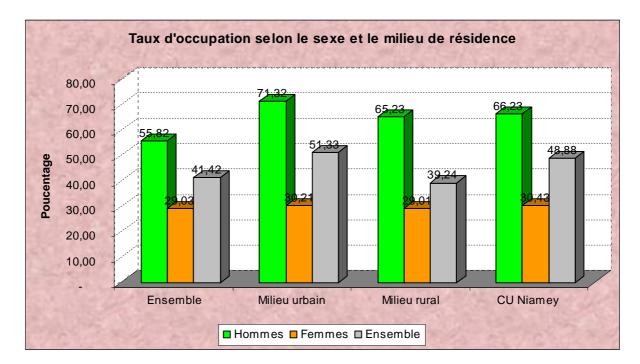
Comme au niveau national, le statut de pauvreté n'est pas significatif quel que soit le milieu de résidence. Autrement dit, l'écart entre le taux d'occupation des ménages pauvres et celui des ménages non pauvres est moindre entre le milieu urbain et le milieu rural.

En définitive, on retient d'une part que les femmes participent très peu à l'activité économique. En effet, plus de sept femmes actives sur dix (71%) n'ont pas travaillé au cours des sept jours précédents l'enquête. D'autre part, le statut de pauvreté des ménages ne semble pas avoir un impact significatif sur le taux d'occupation des femmes par rapport à celui des hommes. En effet, quel que soit le milieu de résidence, les écarts entre les taux d'occupation des femmes et des hommes parmi les ménages non pauvres ne sont pas significativement différents des écarts entre les femmes et les hommes issus des ménages pauvres. On peut donc penser que la pauvreté n'est pas liée à un manque d'activité.

**Tableau 20:** Taux d'occupation de la population active selon le sexe, le milieu de résidence et le statut de pauvreté des ménages

Taux d'occupation							
Sexe	Non pauvres	Pauvres	Ensemble				
Ensemble							
Hommes	54,65	57,81	55,82				
Femmes	29,03	29,03	29,03				
Ensemble	41,12	41,63	41,42				
Rapport	53,12	50,22	52,01				
	Milieu ı	urbain					
Hommes	69,3	73,3	71,32				
Femmes	32,2	29,2	30,21				
Ensemble	51,3	51,3	51,33				
Rapport	46,46	39,84	42,36				
	Milieu	rural					
Hommes	65,01	65,8	65,23				
Femmes	28,8	29,2	29,01				
Ensemble	40,31	38,25	39,24				
Rapport	44,30	44,38	44,47				
Communauté urbaine de Niamey							
Hommes	67,2	63,2	66,23				
Femmes	30,3	30,6	30,43				
Ensemble	48,77	49,01	48,88				
Rapport	45,09	48,42	45,95				

Source : Traitement des données de l'ENBC III\_ 2007/2008



Graphique 12 : Taux d'occupation de la population active selon le sexe et le milieu de résidence

## 3.5.3 Secteur d'activité de l'employeur principal

L'analyse du secteur d'activité montre que l'agriculture occupe 61,57% des personnes actives occupées au moment de l'enquête. Ceci confirme bien que l'agriculture est de lion le premier pourvoyeur d'emplois au Niger. Le deuxième pourvoyeur d'emploi est le secteur des services » qui occupent 16,33% de la population active pourvue d'un emploi.

Selon le milieu de résidence, les résultats de l'enquête montrent que les activités agricoles prédominent plus en milieu rural. En effet, 65,54% de la population active occupée travaille dans l'agriculture en milieu rural contre 42,38% en milieu urbain. En ce qui est des activités non agricoles, dont notamment les « services », le transport et le commerce, celles-ci prédominent plus en milieu urbain. En milieu urbain par exemple le secteur des « services » occupe 28,97% de la population active ayant un emploi, 33,73% dans la communauté urbaine de Niamey contre 13,71% en milieu rural.

L'introduction du statut de pauvreté fait apparaître que les actifs occupés par l'agriculture sont relativement beaucoup plus nombreux parmi les ménages pauvres que les ménages non pauvres et ceci quel que soit le milieu de résidence. Pour l'ensemble de la population, 65,33% de la population active ayant un emploi sont occupés par l'agriculture dans les ménages pauvres contre 57,81% dans les ménages non pauvres. Selon le milieu de résidence, à Niamey, la part de l'agriculture dans l'emploi des ménages pauvres est de 40,35% contre 35,12% pour les ménages non pauvres. Dans les autres centres urbains, la proportion des actifs employés dans l'agriculture dans les ménages pauvres est de 47,35% contre 40,13% parmi les ménages non pauvres. Même en milieu rural, la proportion des actifs employés dans l'agriculture est plus importante parmi les ménages pauvres (67,48%) que parmi les ménages non pauvres (63,28%).

**Tableau 21:** Activité principale de l'employeur selon le milieu de résidence et le statut de pauvreté

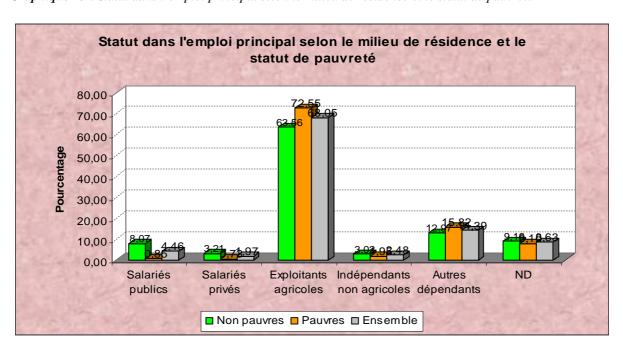
Soctour activité de l'empleveur principal	Pourcentage				
Secteur activité de l'employeur principal	Non pauvres	Pauvres	Ensemble		
	Ensemble				
Agriculture	57,81	65,33	61,57		
Mines/Production/Fabrication	2,22	3,64	2,93		
Construction	5,49	3,40	4,45		
Transport	4,23	2,09	3,16		
Commerce	1,95	3,93	2,94		
Services	19,14	13,51	16,33		
Autres	9,16	8,10	8,63		
Ensemble	100	100	100		
N	lilieu urbain				
Agriculture	40,13	47,35	42,38		
Mines/Production/Fabrication	3,49	2,44	3,17		
Construction	3,19	8,46	4,83		
Transport	7,78	4,90	6,88		
Commerce	3,67	4,12	3,81		
Services	31,69	22,96	28,97		
Autres	10,05	9,77	9,96		
Ensemble	100	100	100		
	Milieu rural				
Agriculture	63,28	67,48	65,54		
Mines/Production/Fabrication	1,82	3,78	2,88		
Construction	6,20	2,80	4,37		
Transport	3,14	1,75	2,39		
Commerce	1,42	3,91	2,76		
Services	15,26	12,38	13,71		
Autres	8,89	7,90	8,36		
Ensemble	100	100	100		
Communau	ité urbaine de Niamey				
Agriculture	35,12	40,35	36,38		
Mines/Production/Fabrication	1,46	1,58	1,49		
Construction	2,36	9,97	4,20		
Transport	8,00	6,11	7,54		
Commerce	3,91	4,11	3,96		
Services	36,05	26,48	33,73		
Autres	13,11	11,40	12,69		
Ensemble	100	100	100		

#### 3.5.4 Statut dans l'emploi principal

L'analyse du statut des actifs occupés dans leur emploi principal fait apparaître que la grande majorité des nigériens se livrent à des activités agricoles. En comptabilité nationale ces activités sont enregistrées au niveau du secteur « Ménage » qui regroupe la production des « entreprises individuelles » des ménages.

Les disparités sont énormes selon le milieu de résidence. En effet, alors qu'en milieu rural ces activités représentent 72,81% de la population active, leur part baisse à 45,10% dans les autres centres urbains et à 40,48% au niveau de la communauté urbaine de Niamey. Ce résultat vient conforter le fait que l'agriculture occupe la grande majorité de la population active ayant un emploi vivant en milieu rural.

Une autre disparité selon le milieu de résidence est celle liée à la part des salariés (publics et privés) dans la population active au niveau des centres urbains au détriment du milieu rural. En effet, au niveau de la capitale Niamey, les salariés publics et privés représentent un plus de 30% de la population active, 24% dans les centres urbains contre seulement 2,7% en milieu rural. Autrement dit,



Graphique 13 : Statut dans l'emploi principal selon le milieu de résidence et le statut de pauvreté

Source : Traitement des données de l'ENBC III\_ 2007/2008

**Tableau 22 :** Statut dans l'emploi principal selon le milieu de résidence et le statut de pauvreté

Statut dans l'emploi principal	Р	ourcentage	
Statut dans l'emploi principal	Non pauvres	Pauvres	Ensemble
	Ensemble		
Salariés publics	8,07	0,85	4,46
Salariés privés	3,21	0,73	1,97
Exploitants agricoles	63,56	72,55	68,05
Indépendants non agricoles	3,02	1,95	2,48
Autres dépendants	12,97	15,82	14,39
ND	9,16	8,10	8,63
Ensemble	100	100	100
	Milieu urbain		
Salariés publics	19,37	4,71	14,81
Salariés privés	10,84	6,34	9,44
Exploitants agricoles	42,05	51,85	45,10
Indépendants non agricoles	2,67	3,30	2,86
Autres dépendants	15,02	24,04	17,82
ND	10,05	9,77	9,96
Ensemble	100	100	100
	Milieu rural		
Salariés publics	4,58	0,39	2,32
Salariés privés	0,85	0,06	0,42
Exploitants agricoles	70,22	75,03	72,81
Indépendants non agricoles	3,13	1,78	2,41
Autres dépendants	12,33	14,84	13,68
ND	8,89	7,90	8,36
Ensemble	100	100	100
Communa	auté urbaine de Niamey		
Salariés publics	26,23	20,72	23,36
Salariés privés	11,59	10,26	10,90
Exploitants agricoles	36,99	43,69	40,48
Indépendants non agricoles	3,15	1,75	2,42
Autres dépendants	13,38	15,60	14,54
ND	8,66	7,98	8,31
Ensemble	100	100	100

#### CHAPITRE 4: FACTEURS EXPLICATIFS DE LA PAUVRETE SELON LE GENRE

Au Niger, les inégalités et les disparités liées au genre trouvent leurs origines dans les normes et les cultures de la société. La très forte proportion des musulmans (99%) fait que le sexe féminin ne peut pas subir le même traitement que le sexe masculin. Ici, le rôle de la femme est limité à la procréation, la scolarisation est limitée au strict minimum, les filles sont forcées d'aller au mariage à un âge très précoce.

#### 4.1 Facteurs liés aux normes sociales et à la culture

La société nigérienne se caractérise par une riche diversité culturelle, matérialisée par la coexistence de plusieurs groupes ethniques dont les Haoussa, les Zarma, les Songhaï, les Peulh, les Touareg, les Kanouri, les Buduma, les Arabes, les Toubous et les Gourmantchés. Répartis sur l'ensemble du territoire, ces groupes ethniques partagent pour l'essentiel les mêmes valeurs culturelles fondées sur les us et coutumes spécifiques à chaque groupe ; ceuxci sont renforcés par l'islam, religion dominante au Niger avec 99% de la population qui est musulmane.

L'organisation sociale traditionnelle de la société nigérienne est de type patriarcal dans la majorité des communautés. Les groupes ethniques du Niger, malgré la diversité de leurs croyances et pratiques, ont en commun de partager la même perception différenciée des rôles masculins et féminins. Dans tous ces groupes, les relations familiales entre les hommes et les femmes sont édifiées, à partir d'une inégalité fondamentale entre l'homme, chef de famille et la femme, mère et épouse.

Globalement, dans la majorité des systèmes sociaux du Niger, la vie des ménages s'érige selon une culture valorisée de subordination des femmes et de domination de l'homme. Le rôle d'autorité de l'homme et la position de subordination de la femme sont traduits à travers les différentes institutions :

Dans le mariage, acte social fondamental, l'homme détient le privilège du rôle actif, il exerce un contrôle sur la fécondité du couple.

Dans les processus éducationnels familiaux et communautaires, l'homme jouit d'un traitement spécial avec une plus grande permissivité et responsabilisation contrairement aux femmes qui sont limitées et contrôlées dans leurs mouvements et initiatives.

Au niveau de l'exercice des activités, la division sexuelle du travail, détermine la répartition des tâches entre les filles et les garçons, les hommes et les femmes. Inscrite dans le cadre des activités de production, de reproduction et au niveau communautaire, cette différenciation permet d'assigner aux hommes, les travaux de production formels et valorisés et aux femmes, les activités de maintien et de soins qui relèvent du registre des activités de reproduction et sont non valorisées.

Au niveau communautaire, la perception différenciée des rôles masculins et féminins est à la base de la répartition des tâches et de l'exercice inégale du pouvoir. Les hommes assument des rôles de gestion dans les affaires publiques, quant aux femmes, elles sont plutôt impliquées dans l'établissement et le renforcement des relations sociales. Elles organisent les activités communautaires (baptêmes, mariages, funérailles, visite aux parents et aux malades) conjointement avec les hommes.

Dans la majorité de ces milieux socioculturels, à partir d'un âge avancé, les femmes peuvent jouer au sein de la communauté les rôles de conseillères et de médiatrices dans la conclusion des alliances matrimoniales et la résolution des conflits familiaux. Cependant, ces apports ne signifient pas qu'elles aient plein pouvoir dans les décisions finales ; les hommes sont les seuls à pouvoir prendre des décisions qui engagent le ménage ou la communauté.

L'inégalité sociale dans les rôles et les responsabilités des hommes et des femmes et sa perpétuation au niveau des enfants est à la base des disparités, discriminations et rapports inégaux qui affectent différemment le statut, la position et les conditions de vie des hommes, des femmes, des filles et des garçons.

Les garçons et les filles, les hommes et les femmes n'ont pas les mêmes aptitudes et opportunités. La société, en les préparant différemment leur a donné des capacités différentes et de plus, en conférant aux hommes un pouvoir et une autorité formelle, elle a généré une certaine masculinité qui oriente largement les dimensions de la vie sociale, économique et politique en leur faveur.

Certes, l'Etat a prévu des mécanismes de rééquilibrage (discriminations positives, quota), mais ceux-là apparaissent davantage comme des palliatifs à des situations d'exception face à la puissance des mécanismes socioculturels et religieux.

Il s'avère nécessaire de se poser la question si la persistance des inégalités et des disparités à l'égard traduit une insuffisance du cadre normatif au Niger. Le chapitre précédent a mis en lumière que ces inégalités et ces disparités sont liées au niveau d'instruction des femmes.

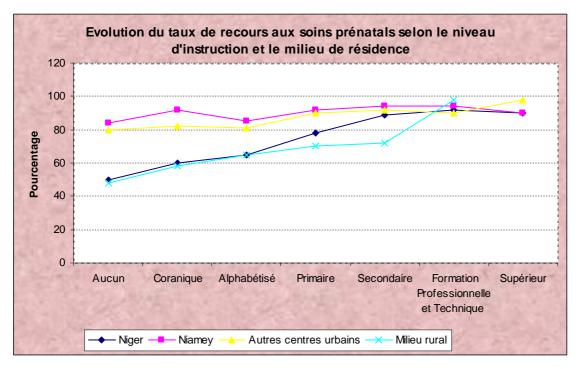
#### 4.2 Facteurs liés au faible niveau d'instruction de la femme

Il s'agit d'analyser les disparités en terme de participation à la vie active et de recours aux services de santé selon le niveau d'instruction de la femme.

#### 4.2.1 Genre, soins prénatals et niveau d'instruction

Quel que soit le milieu de résidence, le taux de recours aux soins prénatals est positivement corrélé au niveau d'instruction de la femme. En milieu rural particulièrement qui abrite quatre nigériennes sur cinq (80%), on voit que quand la femme atteint le niveau secondaire le taux de recours aux soins prénatals est presque le doublé par rapport à ses sœurs qui n'ont jamais été à l'école.

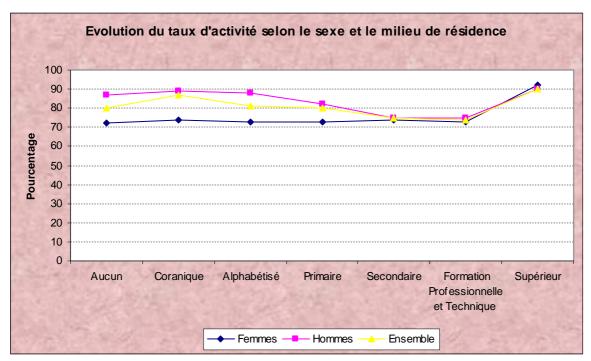
Graphique 14: Evolution du taux de recours aux soins prénatals selon le niveau d'instruction et le milieu de résidence



Source: Traitement des données de l'ENBC III\_ 2007/2008

## 4.2.2 Genre, taux d'activité et niveau d'instruction

Les écarts entre les taux d'activité très défavorables aux femmes se réduisent quand la femme atteint le niveau primaire. Parmi la population active de niveau secondaire ou plus, les disparités des taux d'activité entre les hommes et les femmes disparaissent totalement.



Graphique 15: Evolution du taux d'activité selon le niveau d'instruction et le milieu de résidence

 $Source: Traitement \ des \ donn\'ees \ de \ l'ENBC \ III\_2007/2008$ 

En définitive, les relations étroites entre le niveau d'instruction des personnes d'une part, et, de l'autre l'emploi et les comportements en matière de santé illustrent l'importance de l'éducation, en particulier celle des jeunes filles parmi les facteurs explicatifs des disparités et des inégalités liées au genre.

#### **CONCLUSION**

Les résultats de cette analyse « Genre et pauvreté au Niger » à partir des données de l'ENBC 2007/2008 permettent de mettre en lumière d'une part, les disparités et les inégalités qui existent entre les hommes et les femmes ; disparités en terme d'éducation, de participation à la vie active et de comportement en matière de santé dont souffrent les femmes. La réduction de ces inégalités passe par l'amélioration des inégalités d'accès à l'éducation dont souffrent les femmes.

D'autre part, ces résultats ont montré que des inégalités existent toujours entre les centres urbains et le milieu rural malgré tous les efforts consentis jusque là pour corriger ces disparités ; disparités en terme de disponibilité de service de santé et de la santé de reproduction.

Les données de l'ENBC 2007/2008 ont certes permis de mettre en évidence les inégalités et les disparités liées au genre et à la pauvreté, mais elles n'ont pas permis d'estimer certains indicateurs retenus pour le suivi des OMD et de la SDRP au Niger comme par exemple la proportion des accouchements assistés par un personnel de santé qualifié.

# **ANNEXES**

Annexe 1 : Récapitulatif de la situation des principaux indicateurs des OMD au Niger

Objectifs	Cibles retenues	Indicateurs retenus	Niveau initial	Niveau actuel	Niveau tendancie I en 2015	Niveau souhaité en 2012	Objectif OMD en 2015
1. Eliminer l'extrême pauvreté et la faim  de du 2. F	1. Réduire de moitié la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté d'ici à 2015.	Proportion de la population en dessous du seuil de pauvreté (en %)	65 <sup>5</sup> ,1 en 2001	60,7 en 2006	50,0	42	33
	2. Réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de malnutrition d'ici à 2015	Pourcentage des enfants de moins de 3 ans présentant une insuffisance pondérale	50% en 1998	43% en 2006	29,7	24	18
Assurer une éducation primaire	3. Assurer l'instruction primaire à tous les enfants en âge d'aller à	3. Taux brut de scolarisation dans le primaire (en %)	42%en 2001- 2002	54% 2006	79,4	94	105
pour tous	l'école d'ici à 2015	4. Taux d'achèvement dans le primaire (en %)	26%en20 01-2002	40% 2006	96	92	100
		5. Rapport filles/garçons dans le primaire et le secondaire (en %)	55, 7	69	87	95	100
		6. Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus (en %)	19,9 en 2000	28,7 en 2005	46,3	45	52
	4. Eliminer les disparités entre les sexes dans le primaire d'ici 2005	7. % femmes salariées dans la Fonction Publique	24,4	24.5	-	-	-
et l'autonomisation des femmes	et à tous les niveaux d'enseignement d'ici à 2015	8. Proportion des femmes au Parlement (en %)	1,2 en 1998	12,4 en 2006	23	20	25
		9. Proportion des femmes au Gouvernement (en%)	17.9	20% en 2006		25	25
		11. Proportion des femmes dans les collectivités (%)	-	17,6	-	25	25
4. Réduire la	5. Réduire de 2/3 le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans entre 1990 et 2015	12. Taux de mortalité des enfants de moins 5 ans (pour mille)	274 en 1998	198 en 2006	115.7	112	108.7
entants de moins		13. Taux de mortalité infantile (pour mille)	123 en 1998	81 en 2006	33,8	35	41,0
de 5 ans		14. % enfants d'1 an vaccinés contre la rougeole	35 en 1998	47 en 2006	60,5	-	-
h Ameliorer la	6. Réduire de ¾ le taux de	15. Taux de mortalité maternelle (pour 1000 naissances)	6,52 en 1992	6,48 en 2006	6,45	2	1,75
	mortalité maternelle entre 1990 et 2015	16. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (en %)	14,6 en 1998	17,2 en 2006	20	-	50%
6. Combattre le VIH/SIDA, le	7. Arrêter la propagation du VIH/SIDA et inverser la tendance actuelle d'ici 2015	17. Taux de prévalence du VIH/SIDA des 15-49 ans	0,87 en 2002	0,7 en 2005	-	< 0,7	< 0,7
	8. Maîtriser le paludisme et inverser la tendance	18. Taux de létalité lié au paludisme (en %)	1,6	2,7 en 2006	-	-	-
7. Assurer un	9. Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	19. Superficie des terres protégées pour prévoir la biodiversité (en % du territoire national)	6,6		-	8%	10%
environnement durable	10. Réduire de ½ le % de la population qui n'a pas accès à l'eau potable d'ici 2015	20. Proportion de la population ayant accès à l'eau potable (en %)	43 en 2000	68,7% en 2005	-	80	85
	11. Faciliter l'accès à des logements décents et sûrs	21. % ménages urbains ayant des sanitaires adéquats	67,5	70,3	-	-	-
		22. % ménages urbains propriétaires de logement	52,2	63,9	-	-	-
8. Mettre en place un partenariat	12. S'attaquer aux besoins	23. Aide publique au développement en % du PIB	16	8,3	-	-	-
mondial pour le développement	particuliers des pays les moins avancés	24. Service dette en % des exportations	19	7	-	-	-

Niger \_ Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté, 2008 - 2012

 $<sup>^{5}</sup>$  Ce niveau a été estimé sur la base des données de 2005

## Annexe 2 : Les sept axes stratégiques de la SDRP

- Axe 1 : La recherche d'une croissance forte, diversifiée, durable et créatrice d'emplois
- Axe 2 : L'accès équitable aux services sociaux de qualité
- Axe 3 : La maîtrise de la croissance démographique
- Axe 4: La réduction des inégalités et le renforcement de la protection sociale des groupes vulnérables
- Axe 5 : Le développement des infrastructures
- Axe 6 : La promotion d'une gouvernance de qualité
- Axe 7 : La mise en œuvre efficace de la stratégie

Niger \_ Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté, 2008 - 2012

## Annexe 3: Axes stratégiques de la PNG

## Annexe 3: Les quatre axes stratégiques de la PNG

- Axe 1: Promotion équitable de la situation et de la position sociale de la femme et de l'homme au sein de la famille et dans la communauté: vise à favoriser les changements de mentalités des hommes et des femmes, les attitudes et les pratiques propices à l'égalité de reconnaissance et de traitement envers les femmes et à soutenir l'accès des femmes aux services sociaux de base:
- Axe 2 : Promotion équitable du potentiel et de la position de la femme et de l'homme au sein de l'économie du ménage et dans l'économie de marché : vise l'accroissement de la productivité, de la capacité de production des femmes et l'amélioration de leur niveau de revenu ;
- Axe 3 : Renforcement de l'application effective des droits des femmes et des petites filles, de la lutte contre les violences basées sur le genre et de la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir : vise à garantir l'égalité des droits à tous, hommes et femmes, garçons et filles et la pleine jouissance des droits par les femmes et les filles :
- Axe 4: Renforcement des capacités d'intervention du cadre institutionnel de mise en œuvre de la PNG: vise la mise en place d'un dispositif performant au niveau institutionnel ainsi que l'harmonisation et la synergie des interventions dans le domaine du genre.

#### **BIBLIOGRAPHIE**

**Amartya Sen, 1990.** Poverty and famines, an essay on entitlement and deprivation- Oxford University pres

Bilan Commun de Pays du Niger – Mars 2002

**Institut national de la statistique (INS),** « Profil de pauvreté à partir des données de l'ENBC-III, 2007/08 »,2008.

**Institut national de la statistique (INS),** « *Profil de pauvreté à partir des données du QUIBB*» Niamey, 2006.

**Institut national de la statistique (INS)**, comptes économiques de la nation, 2006, 2007, 2008 ;

Institut national de la statistique (INS/ ONAPAD), « Rapport National sur les Progrès vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement» Niamey, 2007.

**Jenkner Eva, L. Hillman Arye,**« L'éducation des enfants dans les pays pauvres » fond monétaire international, mars 2004

**KI Jean Bosco, FAYE Salimata, FAYE Bocar**, « la pauvre multidimensionnelle au Sénégal : une approche non monétaire par les besoins de base» cahier de recherches PMMA 2005-5.

Kountché Boubakar Idrissa et Malam Nafiou Maman, «Éducation et pauvreté au Niger» INS, Niamey 2006.

Lawali.M Maman et Soumana Harouna, « Pauvreté et Genre au Niger» INS, Niamey, 2006.

Ministère de l'Economie et des Finances /INS : Enquête démographique et de santé et à indicateur multiple EDSN/MICS-3, 2006.

Ministère de l'Economie et des Finances /INS, «Enquête à indicateurs multiples au Niger (MICS)», 2000

Ministère de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant, Politique Nationale Genre au Niger, juillet 2008.

Secrétariat Permanent de la SDRP, Cabinet du Premier Ministre: Révision de la SDRP 2008-2012